

LES PRATIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Claude SUMATA MOTUKULA
Professeur Ordinaire
Université Catholique du Congo et
Université Pédagogique Nationale

LES PRATIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Claude SUMATA MOTUKULA
Professeur Ordinaire
Université Catholique du Congo et
Université Pédagogique Nationale

Kinshasa, Octobre 2022

Cette étude a été menée avec l'appui financier de la Konrad Adenauer Stiftung en République Démocratique du Congo. Le contenu ne reflète que le point de vue de son auteur.

Supervision :

Jakob KERSTAN,
Représentant Résident de la KAS en RDC

Coordination :

Félicien KABAMBA MBAMBU,
Chef de programme pays en RDC

Chercheur et auteur :

Claude SUMATA MOTUKULA,
Professeur Ordinaire
Université Catholique du Congo et
Université Pédagogique Nationale

Copyright :

Konrad-Adenauer-Stiftung
Kinshasa, Octobre 2022

Mise en page et infographie
Giley's Design/ Seth Gilembe

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux et des figures	6
Préface	7
Remerciements	9
Résumé	11
Introduction	15
Chapitre 1 : Présentation de l'étude et démarche méthodologique ...17	
1.1. Contexte et justification	17
1.2. Méthodologie	18
Chapitre 2 : Libéralisme et concurrence22	
2.1. Libéralisme et principe de la propriété privée.....	22
2.2. Dynamisme du marché et principe de la concurrence.....	26
2.3. Concurrence encadrée par les règles	27
Chapitre 3 : Système monétaire, marché du travail et équilibre extérieur30	
3.1. Marché du travail et stratégies de promotion de l'emploi	30
3.2. Equilibre extérieur	33
Chapitre 4 : Croissance économique résiliente, inclusive et durable.....42	
4.1. Croissance économique résiliente	42
4.2. Croissance économique inclusive	47
4.3. Croissance économique durable	49
Chapitre 5 : Mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC ...52	
5.1. Dynamique de l'économie sociale de marché en RDC	52
5.2. L'implémentation de l'économie sociale dans des secteurs spécifiques: éducation, santé et entrepreneuriat	55
5.3. La politique de redistribution solidaire de l'Etat congolais	59
Conclusion	63
Bibliographie	65
Annexes.....	69

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Coût de création d'une entreprise en RDC.....	16
Tableau 2 : Coût et durée des procédures de création d'une entreprise en RDC en % du Revenu National Brut par habitant (RNB).....	17
Tableau 3 : Evolution du taux de chômage de jeunes et du taux de croissance économique en RDC de 2002 à 2018 (en pourcentage)...	25
Tableau 4 : Ratio Entrepreneurs/Population active en RDC (en pourcentage)....	
Tableau 5 : Évolution de principaux indicateurs de la RDC	26
Tableau 5 : Évolution de principaux indicateurs de la RDC	32
Tableau 6 : Croissance sectorielle et globale de l'activité économique (Variations en pourcentage, aux prix de 2005).....	33

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution du taux d'inflation en RDC de 2012 à 2019	24
Figure 2 : Principales destinations des exportations de la RDC en 2019...	30
Figure 3 : Principales provenances des importations de la RDC en 2019.....	30
Figure 4 : Évolution des exportations des marchandises de la RDC de 1980 à 2020 (en millions de dollars).....	31

Préface

L'économie sociale de marché renvoie à l'idée de concilier à la fois l'économie de marché et le souci de la justice sociale. Elle a donc pour objectif de combiner, sur la base d'une économie concurrentielle, l'initiative privée et le progrès social. Dans ce modèle, l'État est le garant explicite de l'ordre économique et social, le premier reposant sur le libéralisme, ce qui nécessite un État doté d'une forte autorité dans le domaine réglementaire. De ce point de vue, l'économie sociale de marché peut apparaître comme un facteur important de cohésion politique et sociale au pays. Le principe est simple : « Plus l'économie est libre, plus elle est sociale, et plus le profit est grand pour l'économie nationale ».

Les crises financières qu'a connues la République démocratique du Congo dans les années 1990 ont suscité une critique des Plans d'ajustement structurels (PAS) de la part des nombreux acteurs issus de la société civile, des gouvernements africains, des organisations spécialisées des Nations unies comme la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et des nombreux partenaires au développement. Un « nouveau » modèle, mieux une alternative s'imposait. Elle doit reposer largement sur l'idée de justice sociale et d'équité.

D'où la pertinence du concept de l'économie de marché sociale qui lie le principe de la liberté des marchés et celui de la compensation sociale. Ainsi, les avantages de l'économie de marché, comme ceux de la liberté économique et du progrès technique, sont mariés avec des objectifs sociaux comme le haut taux d'emploi. À l'opposé, de nombreux désavantages de l'économie ultra libérale anglo-saxonne sont gommés comme l'abus de liberté des marchés.

Les principes de l'économie sociale de marché sont-ils appliqués en République Démocratique du Congo ? Cette étude en apporte la démonstration. Elle analyse la diffusion récente du concept d'économie sociale de marché en RDC, en identifie, et en classe les différentes pratiques pour une bonne intelligibilité d'un référentiel supposé déboucher sur le progrès social.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jakob KERSTAN
Représentant Résident de la KAS en RDC

Remerciements

L'auteur tient à remercier la KAS de cette opportunité de mener cette étude ; en particulier, Monsieur Jakob Kerstan, son Représentant Résident et le Professeur Félicien Kabamba, son Chef de Programme en RDC.

De même, il voudrait manifester toute sa sympathie à l'égard de Messieurs Philippe Matsundi de l'Institut National de la Statistique (INS) de la RD Congo pour son assistance dans la rédaction de ce rapport.

Bien entendu, les limites éventuelles qui subsistent dans cette version finale de l'étude relèvent de sa responsabilité.

Résumé

L'ambition majeure de cette étude est d'analyser les pratiques de l'économie sociale de marché en République Démocratique du Congo. En effet, l'économie sociale de marché renvoie à l'idée de concilier à la fois l'économie de marché et le souci de la justice sociale. Il s'agit de combiner, sur la base d'une économie concurrentielle, l'initiative privée et le progrès social. De ce fait, l'objectif global de l'étude est de cerner la diffusion récente du concept d'économie sociale du marché en RDC. D'une manière spécifique, il est question d'identifier, analyser et classer les différentes pratiques de l'économie sociale de marché en RDC. La Constitution du 18 février 2006 régissant la 3^{ème} République s'inscrit dans la mouvance de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC. En effet, certains articles notamment ceux portant les numéros 50, 53, 58 et 59 constituent des leviers majeurs du processus d'implémentation de la justice distributive en RD Congo.

Cette constitution stipule de manière explicite que le revenu disponible à l'échelle nationale doit être redistribué de manière équitable. Cette dynamique suppose le renforcement des prérogatives de l'Etat dans le cadre de sa fonction régulatrice, cette démarche se situe aux antipodes de la doctrine libérale traditionnelle. Au-delà du discours affiché par les autorités gouvernementales congolaises, force est de remarquer que la mise en œuvre de l'économie sociale de marché constitue un processus qui a du mal à se matérialiser dans le contexte actuel de la RDC. En effet, il existe des défis majeurs à relever si l'on veut atteindre les objectifs assignés au départ dans un horizon temporel convenable.

Il est judicieux de mentionner que des résultats probants ont été obtenus sur le terrain de la stabilisation du cadre macroéconomique et sur le plan monétaire. L'incertitude de la décennie 90 caractérisée par l'hyperinflation, l'hyperdépréciation de la monnaie nationale et l'hypperrécession a cédé le pas une certaine stabilité interne et externe de la monnaie nationale. La dollarisation de l'économie congolaise subsiste en dépit des programmes

de dé-dollarisation mis en place par les autorités gouvernementales. Par ailleurs, le cadre institutionnel et réglementaire doit être renforcé pour garantir de manière effective la propriété privée. En effet, les faiblesses du système judiciaire gangrené par la corruption empêchent l'exercice des règles élémentaires dans ce domaine notamment le droit d'accès à la propriété privée et le droit de succession.

En outre, la situation demeure catastrophique sur le plan de la sécurité sociale et de la justice sociale. Le système de sécurité sociale actuel demeure rudimentaire et la prise en charge des personnes vulnérables et des catégories sociales démunies n'est pas assurée. Les salaires demeurent bas et le salaire minimum n'est pas toujours en vigueur. La plupart des prestations sociales notamment l'assurance maladie et l'allocation de chômage ne sont pas opérationnelles. Les indemnités de retraite restent insignifiantes par rapport au coût de la vie. En règle générale, la société congolaise demeure inégalitaire et l'on doit déplorer le maintien d'un fossé flagrant entre les nantis et les démunis. Dans ce contexte, il n'existe pas de classe moyenne par exemple.

Il est opportun de mentionner qu'un renversement de tendance s'impose afin d'implémenter une dynamique de croissance inclusive dans le cadre de l'économie sociale de marché. Il convient de rappeler que la diversification de l'économie congolaise constitue un passage obligé. L'enquête que nous avons réalisée auprès d'un échantillon de 73 personnes relève quelques enseignements utiles.

- Les objectifs majeurs de cette stratégie concernent dans un premier temps la juste répartition des revenus et du patrimoine, ensuite le maintien d'une croissance soutenue et enfin, l'accroissement des échanges commerciaux et l'amélioration des relations économiques internationales ;
- Les principaux moteurs de cette dynamique demeurent essentiellement le maintien d'un système monétaire stable favorisant la maîtrise des prix sur le marché. De même, la promotion de l'entrepreneuriat et du secteur privé reste un pilier des piliers non négligeables de cette stratégie afin de favoriser la création d'un nombre élevé d'emploi ;

- L'engagement de la RDC dans le cadre de l'économie sociale de marché s'inscrit dans la reconfiguration du rôle de l'Etat ;
- Cet engagement de l'Etat se manifeste essentiellement dans la protection des mécanismes du marché et dans la redistribution des revenus et sécurité sociale ;
- En ce qui concerne les conditions de la bonne marche de l'économie de marché, il convient de mentionner les mécanismes d'amélioration des systèmes économique et politique ainsi que du capital humain ;
- Les contraintes qui pèsent sur le capital humain en RDC concernent essentiellement la Corruption, la défaillance du système éducatif, le Non-respect de la loi, le manque de leadership et la contreperformance de la formation professionnelle ;
- Parmi les contraintes qui affectent le système politique en RDC, il convient de citer en priorité les facteurs suivants : le manque de libertés politiques, la partialité de la justice, et le tribalisme. De même, la concentration des pouvoirs constitue dans une certaine mesure un fléau qui perturbe la dynamique politique ;
- En ce qui concerne les contraintes qui pèsent sur le système économique en RDC, il convient de citer en premier lieu les problèmes récurrents liés à l'instabilité des prix. Ensuite, le manque de libertés économiques, l'absence de liberté sur les marchés et l'inexistence de la concurrence constituent également des tares de l'économie congolaise. Enfin, en dernier ressort la défaillance du secteur privé constitue un frein à l'essor économique.
- Les limites de la gestion macroéconomique de l'Etat congolais restent perceptibles à l'aune des préoccupations suivantes :
 1. Manque des infrastructures
 2. Manque d'un climat d'incitation et de sécurité
 3. Subsidiarité (Etat intervenant seulement en cas de défaillance du secteur privé)
 4. Principe de conformité au marché (Non-intervention de l'Etat sur le marché)
- Les faiblesses de l'économie congolaise peuvent être cernées à travers les points suivants :
 1. Instabilité monétaire
 2. Economie extravertie

3. Mégestion
 4. Dollarisation
 5. Prédominance du secteur informel et des activités parallèles
 6. Spécialisation primaire
- Les limites du système social congolais :
1. Prolifération du chômage
 2. Pénurie d'emplois décents
 3. Effondrement ou quasi inexistance de la sécurité sociale
 4. Dualisme social

Mots-clés : croissance inclusive, propriété privée, justice sociale, concurrence, stabilité monétaire, sécurité sociale.

Introduction

La mise en œuvre de l'économie sociale de marché est inscrite dans la constitution de la RDC du 18 février 2006. L'implantation d'un tel système peut constituer une avancée significative pour la société congolaise du fait de l'implémentation consécutive de l'efficacité économique et de la justice sociale. La croissance économique observée en RDC depuis 2002 n'a pas été assez inclusive en dépit de quelques avancées liées notamment à une progression de l'IDH et à une certaine stabilité de l'inflation et du taux de change.

Par conséquent, la mise en place d'une politique proactive garantissant l'essor de l'initiative privée et l'application de règles de concurrence effective sous l'égide de l'Etat régulateur dans le cadre d'une logique distributive des ressources mobilisées constitue le socle de cette nouvelle donne. En effet, ce système optimal sur les plans économique et social tend à combiner les vertus de l'économie de marché et les prouesses de la justice sociale.

Sur le plan économique, certains principes doivent être respectés afin de favoriser la prospérité et le développement économique. Il s'agit entre autres du respect de la propriété privée, de la pratique des règles de concurrence effective et du principe de subsidiarité. Cette dynamique est de nature à favoriser l'éclosion d'un environnement économique sain propice à l'investissement et à la création des richesses. De ce point de vue, l'amélioration du climat des affaires demeure une nécessité impérieuse. Dans ce contexte, l'implémentation des règles de concurrence effective doit éliminer les monopoles publics et privés.

Sur le plan social, le ruissèlement des fruits de la croissance passe par l'implémentation des mesures idoines visant l'accumulation des ressources. La stratégie de redistribution des richesses est censée assurer le nivellement vers le haut de la société en réduisant graduellement les tares de la pauvreté et en éliminant progressivement les inégalités sociales. Il convient de garantir dans ce cadre la mobilisation optimale des fonds pour bâtir un

système efficace de sécurité et de protection sociale. La mutualisation des risques au niveau global peut garantir un minimum de revenus aux individus au cours de leurs du fait des prestations sociales.

Sur le plan politique, l'élargissement des droits et des libertés individuels semble nécessaire pour mettre en place un système politique démocratique. Il convient de mentionner que des réformes appropriées doivent également être mises en place dans ce cadre pour assurer l'épanouissement et la protection des individus. De ce point de vue, le respect des droits de l'homme et du genre constitue un passage obligé. De même, l'organisation des élections libres et transparentes à des échéances régulières demeure une nécessité impérieuse.

Notre analyse est structurée en cinq chapitres :

Le premier sera basé sur une brève présentation de l'étude et de la démarche méthodologique. Il s'agira de mettre en exergue son contexte et sa justification.

Le deuxième chapitre nous permettra de cerner la perception du libéralisme et la pratique de la concurrence effective. Les enjeux de la propriété privée des moyens de production et de la liberté dans l'exercice des affaires économiques seront abordés. Une attention particulière est accordée à l'état de lieu de la pratique des affaires sur le marché et à la concurrence encadrée par les règles.

Le troisième chapitre nous servira de cadre pour évaluer les marchés monétaire et du travail de la RDC ainsi que les mécanismes régissant l'équilibre extérieur.

Le quatrième chapitre portera sur les enjeux et les défis du maintien d'une croissance économique résiliente, inclusive et durable

Enfin, le cinquième chapitre essaiera de cerner les déterminants de l'économie sociale de marché en RDC, à travers l'étude des secteurs spécifiques comme l'éducation, la santé et l'entrepreneuriat ainsi que la politique de redistribution solidaire de l'Etat congolais.

Chapitre 1 : Présentation de l'étude et démarche méthodologique

1.1. Contexte et justification

Dans le cadre de la réalisation d'une étude sur les pratiques de l'économie sociale de marché en République Démocratique du Congo, la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) a recruté un Consultant national. En effet, l'économie sociale de marché renvoie à l'idée de concilier à la fois l'économie de marché et le souci de la justice sociale.

Cette économie a pour objectif de combiner, sur la base d'une économie concurrentielle, l'initiative privée et le progrès social. De ce fait, l'étude a pour objectif global, à analyser la diffusion récente du concept d'économie sociale du marché en RDC. D'une manière spécifique, il est question d'identifier, analyser et classer les différentes pratiques de l'économie sociale de marché en RDC.

1.2. Méthodologie

L'économie sociale du marché a un certain nombre des principes et d'objectifs. Lesquels principes/objectifs, on ne peut oublier, surtout lorsqu'il s'agit d'une évaluation de leur mise œuvre dans un pays. D'une manière brève, ces principes et objectifs sont : (i) la propriété privée des moyens de production, la liberté d'exercer une activité industrielle ou commerciale, la liberté de choisir sa profession et la responsabilité liée à la propriété privée ; (ii) la concurrence garant de liberté qui comprend le libre choix de ce que l'on veut consommer ; (iii) un système monétaire stable et fonctionnel garantissant la stabilité des prix ; (iv) un niveau d'emploi élevé ; (v) un équilibre commercial avec un taux d'exportation élevé ; (vi) une croissance économique constante et raisonnable ; (vii) une juste répartition des revenus ;

(viii) la possibilité de percevoir des revenus par la participation au capital de l'économie nationale (juste répartition du patrimoine) et (ix) les objectifs de politique environnementale.

En se référant à ces principes et objectifs, nous nous rendons compte que mener une étude sur les pratiques de l'économie sociale du marché en RDC demande la réalisation d'une série d'activités d'une manière ordonnée. Les principes énumérés ci-haut constituent des sous thématiques qui devraient être évaluées et se rendre en compte de leur degré de mise en œuvre en RDC. C'est à l'issue de cette évaluation que nous pourrions mesurer le niveau du vécu de cette économie sociale du marché. Pour y parvenir, nous comptons procéder de la manière suivante :

- **Phase préliminaire**

- Définition des objectifs de l'étude sur la base des sous thématiques sous examen ;
- Définition du périmètre de l'étude ;
- Identification de toutes les parties prenantes, en tenant compte de la diversité des inputs pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- Réunion des parties prenantes afin de diffuser le projet de réalisation de l'étude et de valider le lancement du processus et les objectifs fixés.

- **Phase initiale de l'étude**

- Identification et compilation des cartographies, études et enquêtes existantes sur les sous thématiques ;
- Revue des études et enquêtes et identification des informations pertinentes ;
- Identification des sources des données et des statistiques disponibles ;
- Prise de contact et implication dans l'étude des structures et organismes possédant des statistiques et données.

- **Phase de collecte d'informations et de données**

- Réalisation de l'étude qualitative et quantitative sur chaque sous thématique couverte pour l'étude ;
- Exploitation des données pertinentes identifiées dans les études et enquêtes existantes (Recensement Général des Entreprises, Enquête des Conditions de vies et Ménages, EGIODD, réalisés par l'Institut National de la Statistique) ;
- Demande des données et statistiques aux organismes identifiés, moyennant une fiche contenant la liste détaillée de données demandées ;
- Analyse des données disponibles ;
- Identification des données manquantes, par rapport aux informations requises ;
- Elaboration d'enquêtes spécifiques pour la collecte d'informations manquantes ;
- Réalisation des enquêtes spécifiques, le cas échéant.

- **Phase de traitement des données**

- Traitement et analyse des statistiques et données collectées afin de constater la mise en œuvre des pratiques de l'économie sociale du marché en RDC ;
- Rédaction du rapport de l'étude ;
- Validation des résultats auprès des personnes et structures sollicitées dans l'élaboration de l'étude.

- **Phase de diffusion des résultats**

- Informations sur les résultats à toutes les parties prenantes, par le biais d'ateliers et réunions d'information ;
- Elaboration de supports de communication spécifiques pour la diffusion au public général ;
- Transfert des résultats aux utilisateurs potentiels.

- **Phase préliminaire**

Cette phase comporte les étapes suivantes :

- Définition des objectifs de l'étude sur la base des sous thématiques sous examen ;
- Définition du périmètre de l'étude ;
- Identification de toutes les parties prenantes, en tenant compte de la diversité des inputs pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- Réunion des parties prenantes afin de diffuser le projet de réalisation de l'étude et de valider le lancement du processus et les objectifs fixés.

- **Phase initiale de l'étude**

Il s'agit essentiellement des points ci-après :

- Identification et compilation des cartographies, études et enquêtes existantes sur les sous thématiques ;
- Revue des études et enquêtes et identification des informations pertinentes ;
- Identification des sources des données et des statistiques disponibles ;
- Prise de contact et implication dans l'étude des structures et organismes possédant des statistiques et données.

- **Phase de collecte d'informations et de données**

Cette phase comporte les rubriques suivantes :

- Réalisation de l'étude qualitative et quantitative sur chaque sous thématique couverte pour l'étude ;
- Exploitation des données pertinentes identifiées dans les études et enquêtes existantes ;
- Demande des données et statistiques aux organismes identifiés, moyennant une fiche contenant la liste détaillée de données demandées ;
- Analyse des données disponibles ;
- Identification des données manquantes, par rapport aux informations requises ;

- Elaboration d'enquêtes spécifiques pour la collecte d'informations manquantes ;
- Réalisation des enquêtes spécifiques, le cas échéant.
- **Phase de traitement des données**
Cette phase est basée sur les points ci-après :
 - Traitement et analyse des statistiques et données collectées afin de mesurer l'influence des pratiques de l'économie sociale de marché en RDC ;
 - Rédaction du rapport de l'étude ;
 - Validation des résultats auprès des personnes et structures sollicitées dans l'élaboration de l'étude.
 -
- **Phase de diffusion des résultats**
 - Il s'agit essentiellement des rubriques suivantes :
 - Informations sur les résultats à toutes les parties prenantes, par le biais d'ateliers et réunions d'information ;
 - Elaboration de supports de communication spécifiques pour la diffusion au public général ;
 - Transfert des résultats aux utilisateurs potentiels.

Il convient de rappeler que notre démarche se situe dans le cadre des méthodes non probabilistes qui permettent de constituer un échantillon résultant d'un choix raisonné qui vise à le faire ressembler à la population dont il provient. L'usage de l'échantillonnage de convenance est lié aux raisons de praticité. En effet, cette méthode a l'avantage d'être simple, rapide et moins coûteuse.

Chapitre 2 : Libéralisme et concurrence

2.1. Libéralisme et principe de la propriété privée

L'économie congolaise se situe dans une option libérale en assurant la liberté d'entreprendre et en permettant la fluidité des facteurs de production au niveau de l'espace national. De ce point de vue, il n'existe aucune restriction réglementaire et institutionnelle sur la circulation des moyens de production. Cependant, il convient de relever quelques exceptions qui confirment cette règle. En effet, il est judicieux de mentionner que le petit commerce est exclusivement réservé aux nationaux. Dans la pratique, cette contrainte ne se vérifie pas toujours car les expatriés à savoir les chinois, les libanais et les indo-pakistanaïens continuent d'exploiter des unités commerciales à petite échelle.

Par ailleurs, des restrictions existent également au niveau du secteur minier où les étrangers demeurent aussi des personnes non grata. Il semble que l'exploitation artisanale des mines constitue l'apanage des nationaux. Mais l'atteinte de cet objectif demeure un pari ambitieux.

Il est opportun de mentionner que le nombre d'entreprises ayant accès au financement bancaire demeure infime. Par ailleurs, un autre problème majeur demeure la durée des procédures qui était d'environ 167 jours en 2003 car il fallait remplir au moins 15 procédures administratives. En 2017, par exemple, cette durée est passée à 7 jours du fait des réformes dans la gestion des administrations publiques et d'une politique adéquate du gouvernement, afin d'impulser la création des entreprises.

Tableau 1 : Coût de création d'une entreprise en RDC

Indicateur	RDC	Afrique Subsaharienne
Procédures - Hommes (nombre)	4	7,4
Temps - Hommes (jours)	7	21,5
Coût - Hommes (% du revenu par habitant)	16,3	36,3
Procédures - Femmes (nombre)	4	7,5
Temps - Femmes (jours)	7	21,6
Coût - Femmes (% du revenu par habitant)	16,3	36,3
Capital minimum requis (% du revenu par habitant)	4,6	9,3

Source : *Doing Business 2020*, page 6.

Le processus de création d'entreprise implique une coopération accrue entre le secteur public et le secteur privé. La mauvaise gouvernance a un impact important sur toutes les entreprises, mais la nature de l'impact varie selon la taille de l'entreprise. Dans ces conditions, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent payer une part plus importante de leurs ventes en taxes informelles que les grandes entreprises. Ce fardeau ralentit considérablement le taux de croissance des petites entreprises. En revanche, les grandes entreprises minières et de télécommunications doivent faire face aux autorités fiscales et de réglementation d'une façon bien plus formelle, ce qui augmente également le coût d'entreprendre des affaires en RDC. Cependant, certaines entreprises ont réussi à faire face à ces défis et ont continué à prospérer dans ce cadre (Herderschee et al., 2012).

Tableau 2 : Coût et durée des procédures de création d'une entreprise en RDC en % du Revenu National Brut par habitant (RNB)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût de création d'une entreprise (% du RNB par habitant)	-	1486,1	1229,1	1190	1076,9	871,8	935,4	847,6	735,1
Durée de procédures (en jours)	-	166,5	133,5	133,5	133,5	132,5	132,5	126,5	84,5
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût de création d'une entreprise	551,4	284,7	200,1	30	29,3	29,3	28,6	-	-
Durée de procédures	65,5	58,5	31,5	16,5	11,5	11,5	7	-	-

Source : Auteur, à partir de données Metadata 2017 de la Banque Mondiale (BM)

En 2003 le coût de procédures de création d'une entreprise en RDC était de 1486,1% du RNB par habitant, donc le congolais moyen qui voulait se lancer dans l'entrepreneuriat en 2003 devrait épargner tout son revenu pendant au moins 15 ans. De ce point de vue, le recours à l'entrepreneuriat demeure une activité périlleuse, d'où le faible taux d'entrepreneurs dans la population, qui du reste pour la plupart sont des investisseurs étrangers. Cette situation s'est améliorée en 2014 où le coût de création d'une entreprise était passé à 30 % du RNB par habitant. En 2017, le coût de création d'une entreprise a évolué à la baisse pour atteindre 28,6%.

Un autre problème majeur demeure la durée des procédures qui était d'environ 167 jours en 2003 dans la mesure où il fallait remplir au moins 15 procédures administratives. Par contre, en 2017, cette durée est passée à 7 jours du fait des réformes dans la gestion des administrations publiques et d'une politique adéquate du gouvernement, afin d'impulser la création des entreprises.

Signalons que le nombre d'entreprises ayant accès au financement bancaire demeure infime. Le système de financement de la RDC semble biaisé du fait de la concomitance du dualisme financier et de la répression financière. La plupart des entreprises utilisent l'autofinancement et l'accès au crédit bancaire demeure aléatoire. Cette situation est due dans une certaine mesure au fait que les unités de production et commerciales à petite échelle œuvrant pour la plupart des cas dans les circuits informels.

En effet, en 2006 par exemple, seulement 3,3% avaient accès au financement bancaire, en 2009 ce taux est passé à 6,7% et en 2013, il a atteint 7,1%. La finance informelle demeure la majeure source de financement de l'entrepreneuriat en RDC (Sumata, 1993 et 2004/2005).

Le développement fulgurant des activités informelles et parallèles a entraîné un recul prépondérant des fonctions régaliennes de l'État. Dans ce contexte, les banques commerciales et les caisses d'épargne locales ne disposent pas de marges de manœuvre substantielles pour assurer leurs rôles d'intermédiation financière. Cette situation catastrophique demeure à la base de l'effet d'éviction dont souffre le secteur privé en ce qui concerne l'allocation des ressources financières.

Il convient de remarquer que les PME/PMI subissent de manière drastique les effets pervers de cette réalité compte tenu de l'importance accordée aux entreprises publiques, notamment celles opérant au niveau du secteur minier. Le manque des ressources financières demeure un problème crucial pour le démarrage des activités des PME/PMI en Afrique subsaharienne.

En dépit de quelques avancées observées récemment, la RDC est toujours classée parmi les pays les moins compétitifs selon le rapport Doing Business 2020 (183e sur 190 pays). En 2017, par exemple, le coût de création d'une entreprise a évolué à la baisse pour atteindre 28,6%. Cette tendance s'est confirmée par la suite pour se positionner à 16,3 % pour les hommes et les femmes selon le dernier rapport de la Banque mondiale (Doing Business, 2020).

2.2. Dynamisme du marché et principe de la concurrence

Le secteur privé formel de l'économie de la RDC est relativement limité. En dehors des entreprises publiques, il est principalement constitué de petites et moyennes entreprises congolaises et d'un petit nombre de grandes entreprises appartenant à des groupes étrangers. Plusieurs de ces grandes entreprises sont actives dans le secteur minier et des télécommunications. Le mauvais climat des affaires a empêché le secteur privé de créer des emplois. Les obstacles à la création d'emplois incluent des infrastructures et des services publics insuffisants, un capital humain et un accès au financement limité, des obstacles réglementaires, des monopoles d'entreprises, et des incertitudes quant aux droits fonciers (Herderschee et al., 2012).

En règle générale, la mauvaise gouvernance a un impact important sur toutes les entreprises, mais la nature de cet impact varie selon la taille de l'entreprise. Dans ce contexte, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent payer une part plus importante de leurs ventes en taxes informelles que les grandes entreprises. Cette situation catastrophique ralentit considérablement le taux de croissance des petites entreprises. Par contre, les grandes entreprises minières et de télécommunications doivent faire face

aux autorités fiscales et de réglementation d'une façon bien plus formelle, ce qui augmente également le coût d'entreprendre des affaires en RDC.

La gestion calamiteuse des entreprises publiques a poussé les autorités gouvernementales à mettre en place la réforme de ces institutions avec l'aide de la Banque mondiale et de la Société financière internationale. Le Premier Ministre de l'époque avait signé les décrets de transformations des entreprises du portefeuille en sociétés commerciales, établissements publics et services publics en avril 2009. Le Comité de pilotage de réformes des entreprises publiques (COPIREP) mis en place est censée assurer l'implémentation de cette réforme.

2.3. Concurrence encadrée par les règles

La RDC dispose, du fait de son adhésion à l'OHADA, d'un mécanisme d'arbitrage, tant ad hoc qu'institutionnel, basé sur un arsenal d'instruments internationaux performants comme la loi-type de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) sur l'arbitrage international de 1985, et le Règlement d'arbitrage de la chambre de commerce internationale de 1998. De même, le gouvernement congolais a mis en place les tribunaux de commerce. Par contre, la RDC a également signé l'Accord de Partenariat ACP-UE du 23 juin 2000 qui assure le maintien d'un mécanisme d'arbitrage pour le règlement des différends entre États Afrique-CaraïbesPacifique (ACP) et entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services, dans le cadre d'un financement du Fonds Européen de Développement (FED).

Le gouvernement de la RDC a adopté une politique tarifaire simplifiée et un niveau de droits de douane relativement bas, contrairement à la plupart des pays en développement en dépit de l'importance des recettes douanières dans les recettes de l'État. La structure tarifaire dispose de quatre taux : 0%, -5%, -10% et 20%, à l'importation. Par conséquent, la crête tarifaire demeure inférieure aux niveaux de consolidation souscrits à l'OMC.

La protection de la politique tarifaire à l'exportation est basée sur le principe de non-taxation des marchandises. En effet, le choix est porté sur

quelques produits faisant l'objet d'une taxation pour des raisons de politique économique et stratégique. Cependant, le taux appliqué reste marginal, et fluctue entre 1% et 10% sur une liste exhaustive de sept produits. Il s'agit des denrées suivantes : le café vert, les produits minéraux et leurs concentrés, les huiles minérales, l'énergie électrique, le bois en grume et le bois scié avivé ; l'eau douce ; et les mitrilles. Dans le cadre de la relance des exportations, la tendance demeure l'élimination des droits de douane concernant particulièrement les produits agroindustriels, conformément aux orientations du Cadre intégré renforcé, validé en juin 2010.

L'ambition majeure de la politique commerciale de la RDC est d'assurer le maintien d'un environnement règlementaire, fiscal et institutionnel dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, désenclavant le vaste territoire national et l'intégrant aux circuits commerciaux régionaux et internationaux. La politique commerciale du gouvernement congolais s'inscrit dans une vision visant à libéraliser davantage l'espace économique en renforçant notamment le partenariat avec le secteur privé et la société civile dans le cadre d'un environnement concurrentiel dans différents secteurs.

Le recours à un cadre législatif et règlementaire libéral est censé assurer la relance des activités économiques dans un cadre concurrentiel favorisant l'essor d'une compétitivité intense. Le nouveau code minier adopté en 2018 est censé améliorer les retombées économiques, sociales et fiscales du secteur minier. La prise en compte du développement communautaire et de la transparence devient une nécessité impérieuse. Par ailleurs, le taux d'imposition a augmenté de manière significative contrairement à la générosité affichée par le code minier de 2002. De ce point de vue, le taux moyen d'imposition passe de 48% à 72 % sur une mine de cuivre/cobalt et de 55% à 95% sur une mine d'or.

La politique industrielle de la RDC a l'ambition d'assurer la promotion de la production locale et d'assurer l'industrialisation de la RDC, telle que captée dans les différents documents stratégiques de la RDC, notamment le document de la politique des stratégies industrielles (DPSI, 2020). En effet, ce pays veut s'appuyer conjointement sur les Industries d'Exportations (IE)

et celles pouvant garantir la Substitution des Importations (SI) par des produits générés au niveau national. Dans le but d'atteindre cet objectif à l'horizon 2030, les autorités congolaises visent à mettre sur pied un dispositif visant à : (i) améliorer la gouvernance administrative et stratégique, (ii) faire de la République Démocratique du Congo un pool économique et industriel, (iii) développer un potentiel attractif des investissements.

La RDC a signé des accords tant bilatéraux que multilatéraux en matière de garantie des investissements. Il s'agit notamment de la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales, conclue sous les auspices des Nations unies ; la Convention de Washington instituant le Centre international pour le règlement des différends relatif aux investissements (CIRDI) ; la Convention de Séoul du 11 octobre 1985 créant l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) destinée à garantir les risques non commerciaux ; le Traité OHADA en application duquel des règles juridiques modernes, simples et inspirées de la pratique internationale ont été élaborées en droit des affaires ; et la Convention de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Chapitre 3 : Système monétaire, marché du travail et équilibre extérieur

3.1. Système monétaire et stabilité des prix

Au cours de la période récente, le système monétaire de la RDC a suscité un certain engouement de la part des groupes bancaires panafricains qui se bousculent au portillon. En effet, les établissements bancaires comme Eco-Bank, BGfiBank, Standard Bank etc. ont pris d'assaut le marché monétaire congolais en y implantant des filiales de leurs banques.

Néanmoins, quelques zones d'ombre subsistent et il reste beaucoup de choses à faire. En effet, la couverture spatiale de ces banques demeure limitée et l'inclusion financière avance lentement si l'on tient compte des potentialités réelles du pays. Les banques commerciales restent cantonnées au niveau de quelques centres urbains en délaissant les zones rurales où vit la majeure partie de la population. De même, le maintien des taux d'intérêts élevés ne permet pas l'allocation optimale du crédit au secteur privé. Les faiblesses structurelles du système bancaire congolais peuvent être cernées à l'aune de ses capacités de captation rudimentaires, en dépit d'un certain renversement de tendance observé récemment.

De 2002 à 2021, la reprise de la croissance économique s'est accompagnée d'une politique monétaire orthodoxe qui a permis de stopper la vague d'hyperinflation de la décennie 90 en confinant le taux d'inflation à 17 % en moyenne annuelle au cours de cette période. L'évolution récente de la situation monétaire de la RDC présente une certaine stabilité. Dans ce contexte, le taux d'inflation s'est maintenu à 0,3% en date du 15 juillet 2022, soit 6,1% en cumul annuel. De même, le taux de change officiel de la monnaie congolaise par rapport aux principales devises a subi une légère dépréciation de l'ordre de 0,2% contre une appréciation de 0,3% du cours parallèle.

Entre 2020 et 2021, la Banque Centrale du Congo a procédé à la baisse de son taux directeur de 18,5% à 8,5% pour assurer la promotion du crédit. Par conséquent, ce dernier a pu progresser de l'ordre de 15,7% au cours de cette période. Signalons que la masse monétaire a progressé également de 22,6% et les réserves de change ont augmenté de 0,63 à 3,03 mois d'importations des biens et services.

Le taux de bancarisation de la RD Congo demeure faible. Au cours de la période allant de 2012 à 2019, ce ratio est passé de 6% à 14%. Il existe 15 banques commerciales opérationnelles depuis 2021 contre respectivement 23 et 19 banques en 2010 et 2013, qui opèrent essentiellement dans les centres urbains, et principalement à Kinshasa et à Lubumbashi.

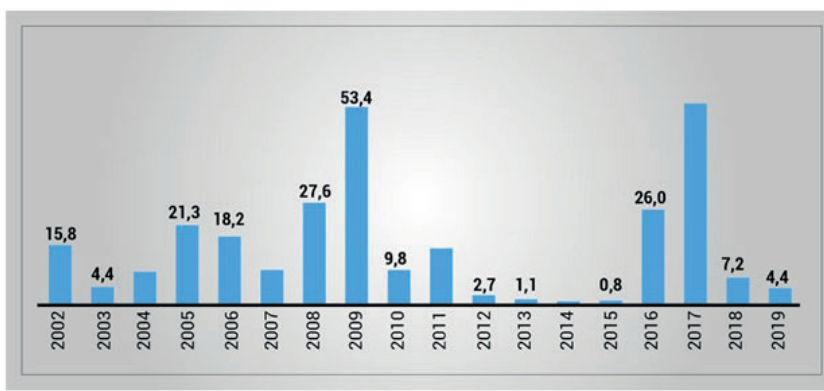
La majeure partie de la population reste ainsi exclue des services bancaires formels. Les actifs des banques commerciales ne représentent que 16 % du PIB et le volume de crédits octroyés se maintient à 7 % du PIB en 2017. Ce ratio demeure un des plus faibles au monde. Par ailleurs, l'horizon temporel des dépôts et des prêts est essentiellement le court terme, une réalité qui concerne, respectivement, approximativement 85 % des dépôts et 88 % des prêts. Cette situation traduit, par conséquent, la faiblesse du système de mobilisation et d'allocation des fonds au profit des emplois longs. Le maintien de cet état pernicieux ne favorise pas le financement des investissements à moyen et long termes.

Par ailleurs, la dollarisation de l'économie congolaise se maintient en dépit de l'embellie économique observée. Elle peut être mesurée par le ratio du montant des encaisses monétaires étrangères détenues par les opérateurs économiques nationaux par rapport à l'ensemble des moyens de paiement. Cet indicateur demeure élevé en RD Congo, et sa valeur a même subi un net accroissement au cours de la période récente. Le taux de dollarisation serait passé de 85,4 %, en 2016, à 85 %, en 2021. L'extraversion de l'économie nationale reste palpable, si l'on considère le ratio des dépôts bancaires en devises sur la masse monétaire, qui se maintient à un niveau élevé, de l'ordre de 68 % en moyenne au cours de l'année 2013. De même, les crédits à court terme en devises ont porté sur 95% des fonds alloués au cours de cette période.

L'embellie observée à partir de l'année 2002 n'a pas favorisé le recul de la dollarisation en dépit des mesures mises en place par les autorités congolaises. Les capacités de captation du système monétaire restent faibles malgré un certain renversement de tendance observée récemment. En effet, le bilan agrégé du système bancaire présente une évolution à la hausse des ressources dont le montant est passé de 25 millions USD à la fin de l'année 2005 à 1,9 milliards USD à la fin de l'année 2009 selon la Banque Centrale du Congo.

Il convient de rappeler que la maîtrise de l'inflation demeure la résultante d'une politique monétaire et budgétaire orthodoxe. En effet, on a observé une certaine stabilité du taux d'inflation au cours de la période récente en l'absence des chocs exogènes majeurs. (Figure 1).

Figure 1 : Évolution du taux d'inflation en RDC de 2002 à 2019



Source : Rapport sur la politique monétaire (BCC), 2020

Il est opportun de mentionner que, le taux d'inflation était de l'ordre de 9,3 % en 2021 contre 11,4 % en 2020. Il convient d'indiquer qu'à la suite de la survenance du choc sanitaire de la pandémie de la Covid-19, l'économie congolaise a subi des contreperformances à l'instar d'autres pays de la planète et des mesures conjoncturelles ont été prises afin de juguler les effets pervers de cette crise. Comme la plupart des économies africaines, celle de la RDC a montré une certaine résilience face la prolifération de

cette crise sanitaire au cours de la période récente. Contrairement à certaines prévisions pessimistes, les chocs exogènes n'ont pas ébranlé les fondements macroéconomiques de ce pays.

3.2. Marché du travail et stratégies de promotion de l'emploi

Selon le PNUD (2017), le marché du travail congolais demeure trop étroit et caractérisé par des fortes inégalités envers les jeunes, les vulnérables et les femmes. Le taux de sous-emploi excède les 50%. Et la structure de l'emploi reste dominée par le secteur informel qui représente plus de 88% du total. Ces données révèlent que la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des congolais nécessite la mise en place d'une politique économique porteuse de croissance forte, couplée à une politique redistributive satisfaisante (PNUD-RDC, novembre 2017).

Le chômage persiste en RDC car l'économie congolaise n'est pas diversifiée. En effet, elle demeure sous la dépendance flagrante de secteurs des ressources naturelles. Ces derniers fournissent de l'emploi aux mineurs et aux exploitants forestiers informels et une portion congrue d'emplois formels dans les grandes entreprises. Nous pouvons noter la persistance du chômage de jeunes âgés de 15 à 24 ans au cours de la période allant de 2002 à 2019, avec un taux de chômage de jeunes de 7,75 % en 2019 (OIT).

La création d'emplois au niveau du secteur formel connaît un recul considérable, alors que le dynamisme de l'économie informelle permet d'assurer certaines ressources aux populations démunies. Cette dynamique s'explique, dans une certaine mesure, par le manque d'un tissu d'entrepreneurs locaux capables de mobiliser les ressources dans ce contexte (Sumata, 2014). Le chômage des jeunes constitue un problème majeur dans la société congolaise. En effet, l'inactivité prolongée et le manque de revenu peuvent entraîner des comportements socialement répréhensibles chez les jeunes chômeurs : délinquance, prostitution, abus d'alcool, violences, activités criminelles...etc.

Tableau 3 : Evolution du taux de chômage de jeunes et du taux de croissance économique en RDC de 2002 à 2018 (en pourcentage)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Chômage de jeunes	5,12	5,06	4,85	4,72	4,90	5,1	5,55	6,55	7,13
Croissance économique	2,95	5,58	6,74	6,14	5,32	6,26	6,23	2,86	7,11
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chômage de jeunes	7,92	8,41	8,30	7,79	7,84	8,09	7,71	7,75	-
Croissance économique	6,87	7,09	8,48	9,47	6,92	2,40	3,71	1,49	-

Source : Auteur, à partir de données Metadata 2018 de la Banque Mondiale (BM)

En RDC, le chômage reste essentiellement un phénomène urbain touchant en majorité les jeunes de 15-24 ans, avec un taux estimé à 15,85% contre 9,37% pour les adultes, selon une publication du Bureau International du Travail (BIT, 2017). Dans ce contexte, les jeunes femmes demeurent plus affectées par cette situation dramatique du chômage car leur taux de chômage avoisine 20 % alors que celui des jeunes hommes se maintient à 12%. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par le chômage dans des proportions avoisinant le double de la moyenne nationale (Herdershee et al., 2012).

Un des problèmes majeurs de l'analyse du chômage en RDC est la difficulté de poser un diagnostic pertinent sur le nombre de chômeurs et leur vulnérabilité étant donné la prédominance du secteur informel dans l'économie congolaise. Cependant, nous pouvons noter la persistance du chômage de jeunes de 2002 à 2021, malgré la prééminence des taux de croissance économique élevés. Le taux de chômage de jeunes a été de 7,79 % en 2014 alors que le taux de croissance économique a atteint 9,47 %. En 2018, le taux de chômage de jeunes est passé à 7,75 % et le taux de croissance économique s'est maintenu à 1,49%.

Le chômage persiste toujours en RDC car l'économie congolaise n'est pas diversifiée. En effet, elle demeure sous la dépendance flagrante de secteurs des ressources naturelles. Ces derniers fournissent de l'emploi aux mineurs et aux exploitants forestiers informels et une portion congrue d'emplois formels dans les grandes entreprises.

**Tableau 4 : Ratio Entrepreneurs/Population active en RDC
(en pourcentage)**

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ratio	1,46	1,45	1,45	1,44	1,51	1,58	1,66	1,73	1,83
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	1,91	1,99	1,99	1,99	1,98	1,97	1,99	2,00	-

Source : Auteur, à partir de données Metadata 2018 de la Banque Mondiale (BM)

Il est opportun de signaler que la part des entrepreneurs dans la population active est très faible. En 2018, les entrepreneurs ne représentaient que 2% de la population active contre 1,99 % de la population active en 2014 (Tableau 3).

Les obstacles rencontrés par les entreprises d'Afrique subsaharienne pour mobiliser les ressources et démarrer les activités dans de bonnes conditions demeurent considérables. La désorganisation du circuit financier moderne et le manque de fonds disponibles obligent les entrepreneurs à recourir à l'autofinancement. En RDC, les entrepreneurs font face à plusieurs contraintes d'ordres politique, social et économique, notamment : la morosité du climat des affaires, la mauvaise gouvernance et l'accès au crédit.

Pour assurer l'essor des innovations au sein des PME/PMI et l'émergence d'entreprises sur des créneaux porteurs, les autorités gouvernementales doivent mettre à la disposition des entrepreneurs potentiels notamment les jeunes entrepreneurs, un réseau de compétences et d'expertises. Il existe différents programmes à mettre en place pour accompagner les entreprises dans la construction et le renforcement de partenariats ou de coopérations, pour encourager les processus interactifs favorables au dé-

veloppement d'innovations.

Ces mécanismes de partenariat ou de coopération peuvent s'établir à l'échelle nationale, ou internationale par le biais d'incubateurs, de pépinières ou de technopoles, en tant que structures d'hébergement et/ou d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes. Cette démarche est censée leur permettre de se familiariser avec les processus d'innovation et établir les partenariats nécessaires avec les centres de compétences et accéder à l'annuaire de compétences technologiques et scientifiques.

Selon le Rapport National du Forum National de l'Emploi tenu en 2007 :

Le développement des entreprises doit constituer une priorité :

- Augmenter la capacité d'innover et d'investir
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin
- Au-delà des défis et des enjeux relevés dans les chapitres précédents, il est opportun de s'attarder sur les mécanismes à mettre en place pour inverser la tendance et assurer le maintien d'une croissance soutenue en RDC. En effet, il est donc nécessaire de mettre en place les bases d'une croissance inclusive. Les contraintes du régime d'accumulation excluant demeurent la monoproduction, la faiblesse du taux d'investissement et l'inadéquation du système de mobilisation des recettes fiscales.
- Encourager la création des groupements coopératifs
- Promouvoir l'approche HIMO dans le développement des infrastructures.

Pour le secteur de micro, petites et moyennes entreprises :

- appui et financement des projets inducteurs d'emploi ciblés par rapport à chaque catégorie de groupes vulnérables
- redynamisation des exportations des produits agricoles et miniers par le commerce des services et par la promotion des PME
- adoption de la charte de PME
- institutionnalisation par acte réglementaire de la sous-traitance obligatoire en faveur des PME

- institution d'un bureau de facilitation des formalités administratives
- création des centres d'incubation pour l'artisanat
- développement des appuis pour le renforcement des organisations de creuseurs artisanaux
- organisation du cadre de la mise en œuvre de la politique de microfinance et facilitation de l'accès au micro-crédit
- réglementation du petit commerce.

3.3. Equilibre extérieur

L'ossature économique de la RD Congo présente des faiblesses structurelles du fait de la concentration des exportations de ce pays sur un nombre limité de produits, en l'occurrence le cuivre et le cobalt. Signalons que le cuivre a représenté 35 % du PIB de la RD Congo en 2015. Cette dynamique est de nature à maintenir la vulnérabilité de l'économie nationale par rapport à la conjoncture internationale. Les réserves de change de ce pays proviennent essentiellement de l'exportation et de la vente de ces minerais à l'état brut.

De ce point de vue, les mouvements erratiques des prix des matières premières exercent une pression énorme sur le volume et la valeur des exportations. Les événements malheureux observés récemment sur le marché des produits de base ont favorisé la contraction des revenus à l'échelle nationale. Le budget de la RD Congo à l'horizon 2017, de l'ordre de 4,5 milliards de dollars en moyenne pour une population d'environ 80 millions d'individus, ne représente plus que la part congrue.

Ce budget demeure loin des prévisions initiales le projetant vers un niveau à deux chiffres. Etant donné que les réserves de change de la RD Congo proviennent essentiellement des exportations de quelques produits de base, ce pays doit mettre en place des programmes adéquats pour diversifier son économie et renforcer sa résilience par rapport à la conjoncture internationale.

La position extérieure de la RDC demeure fragile du fait de la faiblesse des réserves de changes face à une dollarisation croissante. Elles ont représenté environ 3,7 semaines d'importations en 2019. Le faible taux d'endettement du pays demeure un atout non négligeable dans le processus de

mobilisation éventuelle de nouveaux financements extérieurs concessionnels. Ce ratio a représenté 13,7 % du PIB au titre de la dette extérieure et 6,5 % pour la dette intérieure en 2018 selon la Banque Africaine de Développement.

La normalisation de la situation politique et la lutte contre la corruption sont de nature à pérenniser un climat de confiance. Cette dynamique constitue le gage d'une synergie favorable visant à attirer davantage de nouveaux investissements privés dans les secteurs porteurs de l'économie.

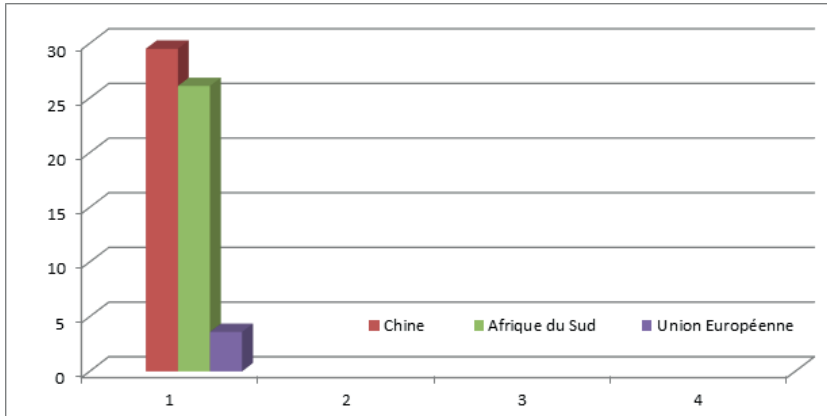
Les échanges commerciaux de la RDC avec le reste du monde se sont contractés en 2019 du fait de la baisse des cours des principaux produits miniers exportés par la RDC, notamment le cobalt et le cuivre. Ils se sont établis à 29.663,0 millions de dollars, soit une diminution annuelle de 4,1%. Les exportations de biens et services ont subi une réduction de l'ordre de 18,3% en 2019 contre une augmentation de 14,2% une année auparavant. En ce qui concerne les importations de biens et services, elles ont connu une contraction de 8,5% contre un accroissement de 4,7% en 2018.

La structure des exportations de la RDC, selon les pays de destination, fait ressortir la suprématie de la Chine et de l'Afrique du Sud. Les principales destinations des exportations de ce pays, en 2019, ont été la Chine avec 29,5% des exportations contre 35,5% l'année précédente, l'Afrique du Sud avec 26,1% contre 20,1% une année auparavant, et l'Union Européenne avec 3,6% contre 3,0% en 2018.

Les graphiques 2 et 3 montrent à suffisance que la Chine constitue le principal partenaire commercial de la RDC. En effet, ce pays demeure la première destination des exportations de la RDC. De même, les flux des importations de ce pays en provenance du géant asiatique restent prédominants.

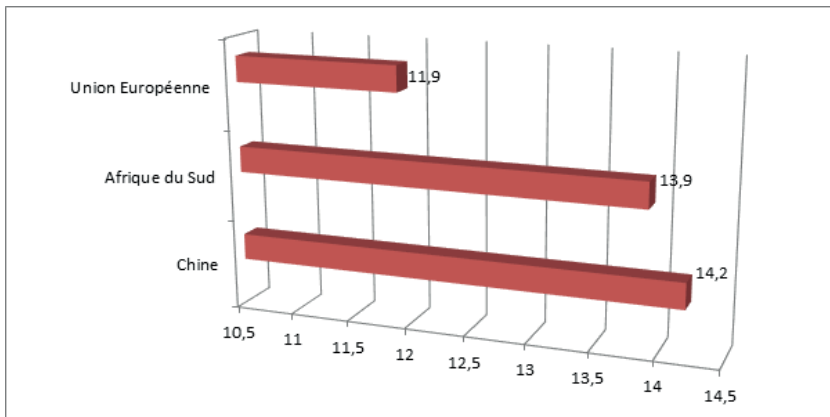
En ce qui concerne les importations de la RDC, leur montant global a atteint 14,6 milliards de dollars. Leur répartition géographique met en valeur la prépondérance de la Chine, avec 14,2% des importations alors que l'Afrique du Sud occupe la seconde position avec 13,9% et l'Union Européenne se retrouve en troisième position avec 11,9% selon la Banque Centrale du Congo.

Figure 2 : Principales destinations des exportations de la RDC en 2019



Source : Auteur, à partir de données de la Banque Centrale du Congo (BCC)

Figure 3 : Principales provenances des importations de la RDC en 2019

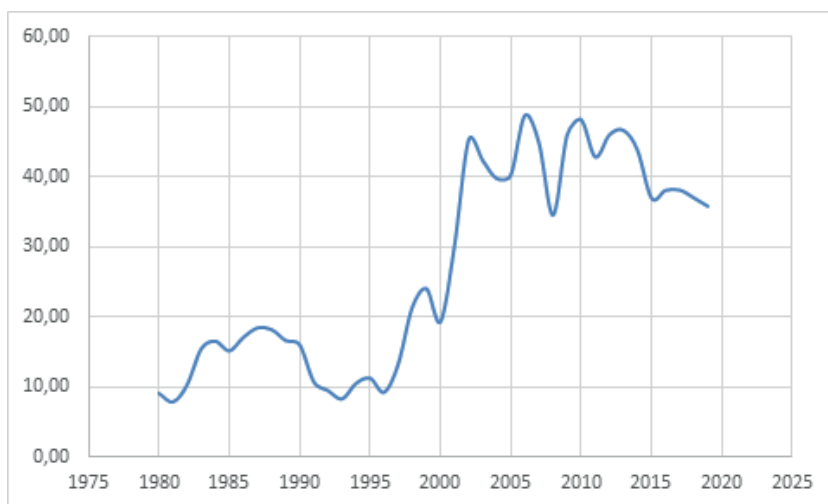


Source : Auteur, à partir de données de la Banque Centrale du Congo (BCC)

Le graphique 4 indique que les exportations des marchandises de la RDC n'ont pas augmenté de manière substantielle au cours des dernières années. Après les déconvenues de la décennie 90, la tendance était croissante dans les années 2000 suite aux différentes réformes mises en place, sui-

vant de près la trajectoire du commerce des services du pays. Cette courbe haussière a atteint son pic en 2008 avant de baisser par la suite du fait des retombées négatives de la crise financière. Depuis plusieurs années, la part du commerce international des marchandises de la RDC n'évolue pas significativement à la hausse et il en va de même de l'incapacité du pays à rivaliser avec ses pairs.

Figure 4 : Évolution des exportations des marchandises de la RDC de 1980 à 2020 (en millions de dollars)



Source : Auteur, à partir de données de la Banque Centrale du Congo (BCC)

A la lumière de ce qui précède, force est de reconnaître que les exportations des marchandises de la RDC n'ont pas substantiellement augmenté au cours des deux dernières décennies. Dans ce contexte, les chocs exogènes liés aux tensions politiques relatives à l'organisation des élections de 2018 et à la pandémie de la Covid-19 ont eu un impact négatif sur les exportations des marchandises.

De même, les exportations du commerce des services de la RDC ne se sont pas développées au cours des 18 dernières années. De 66,8 millions de dollars en 2000, elles ont considérablement augmenté à 828 millions de dollars en 2008 pour vite subir une baisse un an plus tard pour n'atteindre

que 114,7 millions de dollars en 2018. La part de la RDC au niveau du marché international est aussi faible. Depuis près de 20 ans, la part du commerce international des services de la RDC n'a pas augmenté de manière significative, traduisant l'incapacité du pays à rivaliser avec ses partenaires.

Chapitre 4 : Croissance économique résiliente, inclusive et durable

4.1. Croissance économique résiliente

La croissance économique a été de 4,40 % en 2019 contre 5,80% en 2018. Cette contreperformance est essentiellement le fait du ralentissement des activités au niveau du secteur des industries extractives. En 2020, l'économie congolaise a enregistré sa première récession en 18 ans du fait des conséquences néfastes de la crise sanitaire de COVID-19 à l'échelle planétaire. Dans ce contexte, le PIB réel de la RDC a subi une baisse de l'ordre de 1,7 % en 2020 après avoir atteint respectivement 5,8 % en 2018 et 4,4 % en 2019 selon la Banque Africaine de Développement.

Ce repli de la croissance est dû essentiellement au ralentissement des activités des industries extractives et aux mesures prises pour contenir la COVID-19, notamment la fermeture des frontières et les restrictions de transport. Cette situation pernicieuse a également déstabilisé les autres secteurs tels que l'industrie manufacturière, le bâtiment et les travaux publics, le commerce et les services marchands ; en favorisant du même coup la fermeture de plusieurs entreprises et la baisse de la demande nationale compte tenu de la diminution des revenus des individus. De ce point de vue, la RDC n'a pas pu profiter de manière significative de la hausse des cours des produits miniers car le déficit des comptes courants s'est creusé, passant de 3,8 % du PIB en 2019 à 5,4 % du PIB en 2020 (BAD).

Tableau 5 : Évolution de principaux indicateurs de la RDC

INDICATEURS	2018	2019	RDC		FMI
			catastrophe	Plaidoyer	
Taux de croissance	5,80%	4,40%	-3,40%	-1,90%	-2,20%
Déflateur du PIB	6,32	6,7	8,91	7,32	9,3
Taux d'inflation moyen	31,00%	5,91%	24,61%	9,38%	11,00%
Taux d'inflation fin période	7,23%	4,59%	44,62%	14,18%	12,00%
Taux de change moyen (CDF/USD)	1613,91	1654,29	1921,8	1751,45	1831,52
Taux de change Fin période (CDF/USD)	1635,62	1672,95	2170,65	1829,95	1990,08
Variation du taux de change		2,28%	29,75%	9,38%	18,96%
Taux de croissance mine		0,98%	-7,90%	-5,60%	-5,30%
Taux de croissance hors mine		5,76%	-1,62%	-0,49%	-1,10%
PIB nominal (milliards de CDF)	76689,27	84781,99	110106,21	90968,4	87900
PIB nominal (milliards de USD)	47517,8	51249,93	57293,29	51938,86	47993
Exportations des biens et services (en % du PIB)	33,84%	29,06%	18,20%	25,54%	22,30%
Importations des biens et services (en % du PIB)	-37,41%	-32,35%	-24,10%	-28,40%	-27,30%
Réserves de change (en semaine d'importation)	3,86	3,28	1,95	2,77	3,6
Pression Fiscale (en % du PIB)	9,2%	8,1%	5,5%	7,8%	9,8%

Source : FMI (2020)

La contribution de l'agriculture au PIB reste marginale du fait de sa faible productivité. Par ailleurs, l'industrialisation de la RDC est compromise par le déficit persistant en termes de desserte énergétique. Le taux d'inflation s'est maintenu à environ 5,91% alors qu'il représentait 31,00% en 2018 (Tableau 5).

Tableau 6 : Croissance sectorielle et globale de l'activité économique
(Variations en pourcentage, aux prix de 2005)

Branches d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secteur primaire	29,1	13,8	6,9	7,6	13,2	4,7	0,9	5,34	11,01	1,74
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	3,6	3,6	3,5	4,2	4,7	4,7	3,3	1,61	1,57	3,14
Agriculture	3,6	3,5	3,4	2,8	3,3	10,4	5,5	5,7	1,71	3,13
Élevage, pêche et chasse	2,9	2,5	3,5	2,8	3,9	7,5	3,0	3,01	1,70	3,01
Extraction	70,0	23,8	9,8	10,1	19,3	4,8	-0,7	7,81	16,93	0,98
Secteur secondaire	-2,1	5,1	7,7	11,0	7,4	7,8	2,4	7,62	4,34	9,77
Industries manufacturières	-3,3	1,8	5,2	10,1	9,9	13,7	8,6	2,47	-0,85	6,11
Industries alimentaires, boissons et tabac	1,2	-2,4	10,3	14,2	13,2	13,2	9,3	1,42	-1,75	6,00
Autres industries manufacturières	-17,1	17,5	-10,5	-5,8	-5,5	16,7	5,0	8,40	3,91	6,70
Bâtiment et travaux publics	1,3	17,9	15,1	14,1	1,2	-6,4	-19,6	31,40	22,44	21,55
Électricité, gaz, vapeur et eau	0,8	-3,2	6,8	7,2	6,3	-4,5	9,3	5,26	5,20	1,53
Secteur tertiaire	-4,6	1,0	6,7	8,1	6,7	9,1	4,5	2,98	1,15	5,57
Commerce	-2,7	0,8	11,2	8,2	4,8	10,8	6,4	4,77	1,79	4,05
Transports et télécommunications	-5,3	0,6	5,9	9,5	6,0	9,7	3,5	2,65	-1,41	4,66

Autres services hors. Adm. Publique	-5,3	1,9	4,3	6,5	10,9	7,7	3,1	2,05	4,90	8,31
Services d'administration publique	-6,6	1,1	-1,2	4,3	7,7	3,1	3,9	-0,97	-0,40	9,01
SIFIM	-3,4	1,3	2,3	-6,0	14,7	8,2	7,6	2,40	11,03	10,65
PIB au coût des facteurs	7,3	6,9	7,0	8,3	9,6	7,0	2,6	4,73	5,93	4,52
Taxes sur les produits	1,9	6,3	11,5	14,1	5,2	5,8	-3,0	-30,80	0,32	-3,06
PIB aux prix constants	7,1	6,9	7,1	8,5	9,5	6,9	2,4	3,73	5,8	4,4

Source : Banque Centrale du Congo, Commission des Études Statistiques et des Comptes Nationaux (CESCN), 2020

L'évolution récente de la structure de l'économie de RDC fait ressortir le poids primordial des secteurs des industries extractives (43%) et des services (41%) alors que le secteur industriel dispose de la part congrue (16%). Il convient de signaler que le secteur minier absorbe environ 64% du secteur primaire (BAD, 2022). La contribution des industries extractives à la croissance économique demeure prépondérante en RDC. La part de ce secteur dans la formation du PIB a été de 28,28% en 2018 contre 28,70 en 2017 (Tableau 5).

Par ailleurs, le secteur secondaire a enregistré une progression de sa contribution à la croissance, passant de 0,7 % en 2018 à 1,6 % en 2019. Il convient de signaler que cette dynamique positive a été favorisée par la performance des branches « Bâtiment et Travaux Publics » et « Industries Manufacturières ». Signalons que le secteur des services s'est imposé comme un levier primordial de la croissance en 2019, compte tenu de la vitalité des branches « Commerce », « Transports et télécommunications » et « Autres Services hors Administration Publique ».

Le PIB par habitant n'a pas augmenté de manière substantielle et les inégalités sociales se sont creusées malgré la stabilisation du cadre macroéconomique. L'embellie observée dans ce cadre, est caractérisée par le maintien d'un taux de change stable et la réduction de l'inflation. Le relâchement observé sur le plan de la gestion budgétaire compte tenu de la mise en place du programme présidentiel d'urgence a creusé davantage le déficit budgétaire. Il a atteint 0,4% en 2019 alors que l'on avait enregistré un excédent budgétaire de l'ordre de 0,4% une année auparavant. La faiblesse de la pression fiscale demeure également une tare de l'économie congolaise. Le taux de pression fiscale a été de l'ordre de 10,2 % au cours de la période allant de 2016 à 2019 alors que la norme à l'échelle continentale préconise un taux minimal de 20 %.

4.2. Croissance économique inclusive

L'implémentation des réformes entre 2002 et 2021 ont permis la relance de la croissance économique avec une moyenne de l'ordre de 5,6% au cours de cette période. Dans ces conditions, la maîtrise de l'hyperinflation s'est

opérée en confinant l'envolée des prix au rythme de 17% en moyenne sur la période. Par conséquent, l'on a assisté à quelques avancées sur le plan social, le chômage et la pauvreté passant respectivement de 84% à 40% et de 80% à 63% (BAD, 2022).

La croissance économique va atteindre 6,1% en 2022 selon la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo. Cette tendance positive serait essentiellement le fait de l'industrie extractive. Dans ce contexte, le taux d'inflation s'est maintenu à 0,3% en date du 15 juillet 2022, soit 6,1% en cumul annuel. De même, le taux de change officiel de la monnaie congolaise par rapport aux principales devises a subi une légère dépréciation de l'ordre de 0,2% contre une appréciation de 0,3% du cours parallèle.

Au cours de la période allant de 2018 à 2019, la croissance économique a atteint respectivement 4,2 % en 2018 et 4,7 % en 2019. Cette reprise économique a été tirée par le relèvement des cours des matières premières et la relance de l'industrie extractive résultant du démarrage de nouveaux projets miniers. L'adoption du nouveau code minier en février 2018 a permis à l'Etat congolais de mobiliser davantage des recettes fiscales. La politique monétaire a été prudente pour assurer le maintien de l'équilibre macroéconomique et afficher respectivement des taux d'inflation fin période de l'ordre de 31 % en 2018 et 18 % en 2019.

La croissance économique observée en RDC en 2016 de l'ordre de 2,4% s'est inscrite dans une tendance baissière par rapport à l'année précédente. On a observé un renversement de tendance en 2017 car la croissance économique a redémarré avec une augmentation du PIB de l'ordre de 3,4 %.

Les effets positifs des performances macroéconomiques doivent être nuancés si l'on tient compte des avancées limitées sur le plan social. En effet, le taux de pauvreté reste élevé et la persistance du chômage, notamment celui des jeunes, constitue une réalité flagrante. Par ailleurs, le contexte sociopolitique est bouleversé par la persistance des conflits armés notamment à l'Est de la RDC. Dans ce contexte, les événements récents observés notamment la résurgence des forces rebelles du M23 dans la conquête du territoire congolais à l'instar de Baganaga en Juin 2022 tendent à démontrer que la paix demeure fragile.

Le secteur agricole emploie environ 80% de la main-d'œuvre, mais ce fort pourcentage ne se retrouve pas dans la répartition du PNB. D'une part, la portion autoconsommée de la production agricole reste prédominante ; et d'autre part, les produits agricoles sont maintenus à des niveaux très bas alors que ceux des biens manufacturés sont surévalués. L'agriculture ne reçoit qu'une part dérisoire de l'investissement alors que la consommation représente environ 70% du PIB. On observe donc une allocation de l'ordre de 2% du PNB au développement des capacités productives du secteur agricole.

Il convient de rappeler que la RD Congo a connu une croissance régulière au cours de cette dernière décennie. Cependant, cette dynamique positive n'a pas pu réduire de manière substantielle la pauvreté en dépit de certaines avancées sur le plan social. Dans ce contexte, le PIB/habitant n'a pas augmenté de manière substantielle et les inégalités sociales se sont creusées malgré la stabilisation du cadre macroéconomique. L'embellie observée dans ce cadre, caractérisée par le maintien d'un taux de change stable et la réduction de l'inflation, n'a pas permis la création massive d'emplois et l'augmentation significative des revenus des individus.

Dans ces conditions, l'Indice de Développement Humain (IDH) n'a pas augmenté de manière substantielle et la disparition de la classe moyenne demeure une réalité flagrante. Par conséquent, il faut inverser la tendance en dotant le pays d'infrastructures de base et en procédant à l'industrialisation de l'économie. La relance de l'agriculture et la promotion de l'entrepreneuriat (PME/PMI) doivent jouer un rôle majeur dans la recherche d'une croissance inclusive. Cette démarche suppose le respect de la bonne gouvernance, l'amélioration du climat des affaires et le maintien de la paix. Il s'agit de renforcer la résilience de l'économie face aux chocs internes et externes.

4.3. Croissance économique durable

Selon la Banque Africaine de Développement, la déforestation serait de l'ordre de 5% de perte de forêt primaire. De ce point de vue, la mise en œuvre d'une stratégie adéquate d'agroforesterie s'impose afin de renverser la tendance. En effet, l'Etat congolais doit implémenter des actions

prioritaires afin de protéger l'environnement et à lutter contre les effets pervers des changements climatiques. Dans ce contexte, l'adoption des mesures idoines serait de nature à faciliter la transition économique vers une croissance durable, verte et résilience.

Etant donné ses nombreuses richesses forestières et hydrauliques ainsi que la diversité de son patrimoine en faunes et en flores, la RDC est censé jouer un rôle prépondérant dans la protection de l'environnement à l'échelle internationale. Cette dynamique doit avoir des répercussions sur le plan national du fait des dividendes en termes de crédit carbone pour son implication dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il convient de signaler que les fonds mobilisés à ce stade ne sont pas pharamineux. Par conséquent, il faut mettre en place une politique proactive de façon à saisir toutes les opportunités existant au niveau des instances internationales.

La RDC peut constituer un acteur majeur de la transition énergétique verte durable mondiale. En tant que premier producteur mondial de cobalt avec près de 70 % de l'approvisionnement mondial en cobalt utilisé dans les batteries lithium-ion qui alimentent la plupart des véhicules électriques, les réserves de cobalt Congolais pourraient faire de la RDC l'Arabie saoudite de l'ère des véhicules électriques. Pour cela, la RDC devra concentrer son attention et ses efforts sur l'assainissement de l'ensemble de la chaîne de valeur de la production du cobalt (y compris d'autres matières premières stratégiques) et de la logistique, comme l'exigent d'ailleurs les grands utilisateurs finaux et fabricants des automobiles durables, tout en organisant un plaidoyer international pour que les ressources de la RDC n'impliquent pas une exploitation illicite de la part de groupements d'intérêts régionaux qui contribuent à perpétuer l'instabilité endémique dans l'Est de la RDC.

L'Entreprise générale du cobalt (EGC), mise en place par les décrets 19/15 et 19/16 du 5 novembre 2019, et qui a lancé officiellement ses activités en mars 2021, a pour objectif d'encadrer l'achat et la commercialisation du cobalt produit artisanalement en RDC. EGC a mis en place les normes d'approvisionnement responsable pour garantir aux acheteurs et institutions financières que le cobalt congolais soit mis sur le marché de manière responsable.

Ceci s'accorde avec les objectifs stratégiques du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), et est également en ligne avec le cadre de la Réduction des Émissions liées à la Déforestation et la Dégradation (REDD+) visant à promouvoir l'image du pays en tant que lieu propice aux investissements miniers, notamment par :

- La lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes ;
- Le renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales (Objectif 4) ;
- Le soutien à une industrie minière favorisant un environnement durable ;
- L'élaboration de la politique de développement communautaire dans les zones minières (Objectif 5).

La RDC peut garantir la durabilité de développement Africain en s'appuyant sur ses dotations naturelles telles que la forêt et les tourbières, pour contribuer à l'atténuation des effets de changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements en Afrique et dans le monde entier. Elle est en mesure d'aider l'Afrique à concrétiser l'objectif 7 de l'Agenda 2063 : « Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat ».

L'élargissement et l'adaptation des programmes d'éducation, le renforcement de capacités au niveau national, surtout aux jeunes et aux femmes, dans les nouvelles technologies environnementales, dans le secteur des énergies renouvelables et l'économie d'énergie, ainsi que l'engagement politique et financier du gouvernement congolais dans les domaines du développement des technologies propres pourront entraîner la création d'emplois « verts » dans de nouvelles entreprises de services où la RDC aura un avantage compétitif.

Chapitre 5 : Mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC

5.1. Dynamique de l'économie sociale de marché en RDC

La Constitution du 18 février 2006 régissant la 3^{ème} République s'inscrit dans la mouvance de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC. En effet, certains articles notamment les numéros 50, 53, 58 et 59 constituent des leviers majeurs du processus d'implémentation de la justice distributive en RD Congo. Cette constitution stipule de manière explicite que le revenu disponible à l'échelle nationale doit être redistribué de manière équitable. Cette dynamique suppose le renforcement des prérogatives de l'Etat dans le cadre de sa fonction régulatrice, cette démarche se situe aux antipodes de la doctrine libérale traditionnelle.

Cependant, la conception de l'Etat moderne selon la théorie de la justice sociale de John Rawls en 1971 met en exergue l'interventionnisme des autorités gouvernementales dans le cadre leur fonction sociale distributive. Cette approche est basée sur deux principes fondamentaux à savoir d'une part, le principe d'égalités de chances et d'autre part, le principe de différence. Par conséquent, l'Etat est censé intervenir au profit des populations défavorisées ou démunies afin d'assurer le nivellement de la société vers le haut. Il s'agit de mettre en place de manière proactive des stratégies idoines pour réduire les inégalités économiques et sociales.

La Constitution du 18 février 2006 stipule de manière explicite l'adoption d'une décentralisation de grande envergure en RD Congo. Le réaménagement territorial consécutif devra entraîner le redécoupage du pays en entités autonomes de taille plus modeste. Le nombre de provinces est passé de 11 à 26 dans le cadre d'un état unitaire. L'exercice du pouvoir est censé

s'articuler autour de trois structures fondamentales représentées par le Gouvernement central, les provinces et les ETD. Cette décision a été entérinée par la réunion du Conseil des ministres du Gouvernement central congolais en date du 17 septembre 2012.

La mise en œuvre effective de la décentralisation en RD Congo s'inscrit dans un processus graduel en dépit des prérogatives définies de manière explicite dans la Constitution de 2006. Cette situation aléatoire a aiguisé dans une certaine mesure des antagonismes entre les provinces plus ou moins nanties, à savoir la ville de Kinshasa, le Katanga et le Bas-Congo, avec le pouvoir central. En effet, celles-ci réclamaient une application stricte des textes en vigueur sur la question de façon à bénéficier immédiatement des rétrocessions de fonds.

Par ailleurs, l'élaboration d'une politique redistributive dans le cadre de la décentralisation fiscale et l'implantation de la caisse de péréquation est de nature à tenir compte de la pauvreté réelle des populations locales en assurant un nivellement vers le haut de la situation sociale de diverses provinces. Les outils de la péréquation visent à corriger les inégalités socio-économiques existant entre les régions à fort potentiel de ressources et celles disposant de faibles ressources.

La répartition équitable des ressources financières reste un volet majeur de la politique de la décentralisation. Il s'agit notamment de mettre à la disposition des ETD des ressources suffisantes pour appliquer une politique socio-économique d'envergure censée tenir compte des besoins primordiaux de la majorité de la population. En RD Congo, la clé de répartition des ressources financières à caractère national se présente de la manière suivante : 50 % à l'État, 40 % aux provinces et 10 % à la caisse nationale de péréquation. L'article 175 de la Constitution précise seulement que les fonds alloués aux provinces, à savoir 40 %, doivent être retenus à la source. Cette stratégie est de nature à dissiper la méfiance des autorités provinciales à l'égard du pouvoir central.

La rétrocession immédiate des ressources exigée notamment par les entités nanties, à savoir la ville province de Kinshasa et les provinces du Bas-

Congo et du Katanga, demeure aléatoire compte tenu des préalables juridiques et législatifs à mettre en place. De même, cette dynamique peut entraîner des inégalités considérables entre les provinces à fort potentiel de ressources et les entités les plus défavorisées si certaines mesures correctives ne sont pas observées. Comme les provinces de Kinshasa, du Bas-Congo et du Katanga interviennent pour 90,95 % dans le budget de l'État congolais, l'application immédiate des règles de rétrocession établies par la Constitution risque d'entraîner des différences de revenus importantes entre les provinces, selon la Banque mondiale et la Commission européenne.

La Gouvernement congolais a mis en place un Plan d'action de développement de 145 territoires à la fin de l'année 2021 pour améliorer les conditions sociales des populations rurales. La mobilisation des ressources au niveau interne de l'ordre de 1,66 milliards de dollars est censée assurer le nivellement vers le haut des provinces démunies. Il s'agit d'un projet de développement autocentré visant à combler dans une certaine mesure le gap entre les centres urbains et les zones rurales. Les actions à entreprendre dans ce contexte concernent essentiellement les secteurs d'activités suivantes : l'approvisionnement en eau et électricité, la santé, l'éducation et les routes de desserte agricole.

Ce programme vise essentiellement la construction des routes de desserte agricole, l'aménagement des centres de santé, l'aménagement des stations d'adduction en eau potable et l'électrification. Par conséquent, le Gouvernement des « warriors » a l'intention d'ériger 418 mini-centres solaires et 1210 écoles. De même, 788 centres de santé vont être construits ou réhabilités. Il convient de mentionner, par exemple, que le coût de réhabilitation d'une école est fixé à 150.000 dollars alors que sa construction va mobiliser 257.000 dollars. En ce qui concerne, la réhabilitation des centres de santé, il faudra tabler sur un montant de 150.000 dollars contre 218.000 dollars pour la construction.

Cette initiative semble louable si l'on tient compte de l'inexistence ou de l'état de délabrement avancé des infrastructures de base au niveau des provinces et des territoires. De ce point de vue, l'implémentation des in-

vestissements massifs s'impose afin de booster le développement communautaire à la base.

Le financement du programme doit couvrir trois exercices budgétaires repart de la manière suivante : 300 millions USD en 2021, 700 millions USD en 2022 et 660,1 millions USD en 2023. Par ailleurs, chaque territoire devra bénéficier d'une enveloppe de l'ordre de 10 millions de dollars. Dans ce contexte, le lancement des opérations dans quelques territoires pilotes a été effectué au cours du dernier trimestre de 2021.

En principe, la mise en place du programme peut favoriser la valorisation des ressources à la base notamment le recours à l'entrepreneuriat et aux ONG locaux. En effet, l'attribution des marchés devra se faire dans le cadre d'une discrimination positive visant à exploiter l'expertise locale. Ce programme vise la valorisation des capacités locales notamment en matière de l'entrepreneuriat. L'accès au marché public permettra de créer plus de richesses au niveau local. Il convient de signaler que la mise en œuvre de ce plan est censée assurer la promotion de l'expertise locale. L'attribution des marchés se fera dans l'optique d'une discrimination positive car les appels d'offres seront essentiellement destinés aux entreprises congolaises évoluant à l'échelle des territoires. Cette dynamique est de nature à encourager la création d'emplois au niveau de ces entités décentralisées pour réduire l'écart existant entre les centres urbains et le monde rural.

5.2. L'implémentation de l'économie sociale dans des secteurs spécifiques : éducation, santé et entrepreneuriat

La mise en œuvre des mesures visant la gratuité de l'enseignement au niveau primaire en RDC se situe dans la dynamique des ODD des Nations Unies. Il convient de rappeler que la matérialisation de cette stratégie s'est traduite par l'inscription de cette donne dans la constitution du pays : « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics » (RDC 2006 : art. 43 al. 5). Dans ce contexte, le Président de la RDC avait annoncé le 10 août 2010 l'implémentation effective de ce programme dès la rentrée scolaire 2010 dans les établissements d'enseignement public

sans tenir compte des préalables et des défis majeurs liés à l'application effective d'une telle mesure.

« Bon gré mal gré, la gratuité a été lancée à la suite du discours du président de la République dès septembre 2010 ; d'abord pour les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e primaire, dans toutes les provinces du pays, à l'exception des villes de Kinshasa et de Lubumbashi, et cela pour l'année scolaire 2010-2011 ; il était prévu que la 4^e serait gratuite en 2011-2012. » (Tom De Herdt et Emmanuel Kasongo Munongo, 2012).

Il est opportun de signaler que la scolarité dans le secteur primaire était essentiellement pris en charge par les parents d'élèves. Une des limites de la réussite de cette politique concerne le manque de moyens humains, financiers et matériels. En effet, on n'a pas assisté à un accroissement substantiel du budget alloué à l'enseignement. Ce qui a favorisé dans une certaine mesure la dépendance consécutive à l'aide des partenaires externes. A ce stade, le bilan a mis parcours de cette politique demeure en demi-teinte.

Si l'implémentation de cette mesure a permis l'augmentation substantielle du nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires à l'échelle nationale, elle n'a pas assuré le nivellement vers le haut du système éducatif. Cette mesure a dans une certaine mesure accéléré le maintien des inégalités au sein de l'enseignement primaire en favorisant le maintien d'une offre scolaire à deux vitesses compte tenu des limites de moyens mis en œuvre. De ce point de vue, le fossé existant entre les systèmes d'éducation public et privé a tendance à se creuser davantage.

Dans le domaine de la santé, la couverture santé universelle se met en place progressivement en RDC. Il est opportun de signaler que la gratuité de soins demeure opérationnelle dans la prise en charge des grandes maladies telles que la tuberculose (TBC), la trypanosomiase, le sida (VIH). Par ailleurs, la globalité de soins ou certains services notamment l'accouchement par césarienne, la malnutrition, l'octroi des moustiquaires imprégnées d'insecticide, la vaccination sont également disponibles gratuitement dans certaines zones de santé. Par conséquent, les charges consécutives de ces soins sont prises dans la plupart des cas par les bailleurs des fonds

étrangers. Dans certains cas, ces dépenses sont couvertes par les ressources gouvernementales appuyées par les apports financiers en provenance des partenaires techniques extérieurs.

Il est judicieux de mentionner que les incitations financières constituent des instruments adéquats pour booster la demande de soins de santé. En effet, elles sont d'habitude utilisées pour atténuer la pauvreté, favoriser le développement et améliorer la santé. Selon Maotela Kabinda J. et al. (2019), les six types de programmes d'incitation financière sont : « i) les transferts monétaires inconditionnels, ii) les transferts monétaires conditionnels, iii) le microcrédit, iv) le microcrédit conditionnel, (v) les régimes de bons ou voucher et (vi) le retrait des frais d'utilisation sur l'adoption et la couverture des interventions de santé ciblant les enfants de moins de cinq ans ».

D'après ces auteurs, les programmes de microcrédit et de microassurance ont été implémentés dans une certaine mesure, dans la zone de santé de Bandalungwa à Kinshasa. Leurs retombées positives sur les ménages bénéficiaires peuvent être jugées non seulement à l'aune de leur accès aux soins de santé mais aussi par rapport à la scolarisation des enfants, à l'approvisionnement en nourritures, au remboursement de dettes contractées auprès de tiers et au paiement de loyer (Manzambi et al., 2013).

Par ailleurs, la responsabilité conjointe permet une surveillance mutuelle et une pression des membres qui assurent le respect de l'arrangement contractuel. La finance informelle constitue le vecteur primordial du système de financement de l'entrepreneuriat en RD Congo. Les ressources transitant par la microfinance peuvent servir à la création et à la promotion d'emplois, en l'occurrence ceux bénéficiant aux jeunes (Sumata 1993, 2001 et 2014).

Le recours aux mutuelles (de santé par exemple), aux organisations de développement et aux coopératives (agropastorales par exemple) comme pratiques d'économie sociale de marché peut constituer une avancée significative dans le cadre du renforcement des mécanismes de protection sociale. En règle générale, les mutuelles de santé ont du mal à s'implanter en Afrique compte tenu des nombreuses pesanteurs qui bloquent leur

essor. Ces contraintes concernent non seulement une faible adhésion des membres mais aussi une offre insignifiante de prestations de soins, concentrée essentiellement sur une gamme de soins curatifs ambulatoires. Cette situation tend à affaiblir le système de protection contre les dépenses de santé élevées (hospitalisation) Maotela Kabinda J. et al. (2019).

Selon ces auteurs, en RDC, l'acceptation d'adhérer à une mutuelle dépend de la capacité financière des ménages et des individus ainsi que des paramètres socio-démographiques. « Compte tenu des faibles primes que les personnes sont disposées à payer pour l'adhésion, les cotisations devraient être augmentées par d'autres moyens de financement et la prime devrait être ajustée en fonction du revenu avec des exonérations et des subventions pour les pauvres afin d'accroître leur participation au régime assurantiel. » (Maotela Kabinda J. et al., 2019).

Il est judicieux de mentionner que les microcrédits demeurent de remparts non négligeables permettant aux individus d'augmenter leurs ressources et par conséquent ils constituent des ressorts majeurs dans le cadre de l'entrepreneuriat solidaire. Néanmoins, il convient de déplorer l'existence des obstacles persistants qui entravent son essor en RDC notamment la lourdeur de la législation et les contraintes financières.

La gestion des risques est plus ou moins maîtrisée dans ce cadre contrairement à la logique préexistant dans le système d'intermédiation formelle classique. « La dynamique de crédit de groupe avec coresponsabilité permet d'éviter les problèmes classiques que rencontrent les banques commerciales. Le principe de crédit de groupe utilise le capital social existant dans la communauté pour bénéficier des informations sur les emprunteurs, en évitant les problèmes d'asymétrie des informations. En effet, le capital social assure le maintien d'une circulation plus ou moins parfaite de l'information entre l'emprunteur et le prêteur, éliminant les problèmes de sélection adverse et de hasard moral au niveau du marché du crédit.

5.3. La politique de redistribution solidaire de l'Etat congolais

Le 3^{ème} pilier du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté DSCR II (2011-2015) de la RDC concerne le programme économique suivant : améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain. Il s'agit notamment de réduire les inégalités et la vulnérabilité. Dans ce contexte, l'implémentation d'un système de protection sociale adéquat constitue une priorité majeure.

En 2008, les autorités congolaises ont adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables, suivie d'un Plan d'Action National en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables en RDC en 2009. De même, elles ont pris des mesures pour améliorer la protection des groupes vulnérables, notamment la promulgation de la loi portant protection de l'enfant en 2009 et le retrait de 12.000 enfants opérant dans les mines. La validation de l'étude diagnostique sur la protection sociale adaptée aux besoins des enfants, en mai 2011 constitue également une avancée significative dans le cadre de la prise en charge des populations vulnérables.

Selon le DSCR II, les attentes du Gouvernement congolais dans ce domaine à l'horizon 2015 sont : « (i) l'amélioration de la prise en charge et des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables ; (ii) la sensibilisation et le renforcement des capacités communautaires à travers les communautés protégées pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de suivi-évaluation du système de protection sociale ; (iv) la mise en place du socle de protection sociale ; (v) la mise en application de la loi portant protection de l'enfant.et (vi) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ciblés en faveur des groupes plus vulnérables comme celui des transferts sociaux. » (Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté – DSCR 2).

Au-delà de la volonté affichée par le Gouvernement congolais, force est de remarquer les limites du système d'assistance sociale existant face aux besoins potentiels des populations démunies. En effet, il existe un décalage

majeur entre l'offre et la demande des services sociaux, et par conséquent, la stratégie à mettre en œuvre nécessite la mobilisation des moyens colossaux pour renforcer le système de protection sociale. En effet, l'implémentation de l'économie sociale de marché constitue un processus qui a du mal à se matérialiser dans le contexte actuel de la RDC. En effet, il existe des défis majeurs à relever si l'on veut atteindre les objectifs assignés au départ dans un horizon temporel convenable.

Il est judicieux de mentionner que des résultats probants ont été obtenus sur le terrain de la stabilisation du cadre macroéconomique et sur le plan monétaire. L'incertitude de la décennie 90 caractérisée par l'hyperinflation, l'hyperdépréciation de la monnaie nationale et l'hypperrécession a cédé le pas une certaine stabilité interne et externe de la monnaie nationale. La dollarisation de l'économie congolaise subsiste en dépit des programmes de dé-dollarisation mis en place par les autorités gouvernementales. Par ailleurs, le cadre institutionnel et réglementaire doit être renforcé pour garantir de manière effective la propriété privée. En effet, les faiblesses du système judiciaire gangréné par la corruption empêchent l'exercice des règles élémentaires dans ce domaine notamment le droit d'accession aisée à la propriété privée et le droit de succession.

Par ailleurs, la situation demeure catastrophique sur le plan de la sécurité sociale et de la justice sociale. Le système de sécurité sociale actuel demeure rudimentaire et la prise en charge des personnes vulnérables et des catégories sociales démunies n'est pas assurée. Les salaires demeurent bas et le SMIG n'est pas toujours en vigueur. La plupart des prestations sociales notamment l'assurance maladie et l'allocation de chômage ne sont pas opérationnelles. Les indemnités de retraite restent insignifiantes par rapport au coût de la vie. De même, la justice sociale n'est pas en vigueur en RDC car la société reste inégalitaire. Il n'y existe pas de classe moyenne par exemple. Dans ce contexte, le fossé demeure flagrant entre les nantis et les démunis.

Dans ces conditions, un renversement de tendance s'impose afin d'implémenter une dynamique de croissance inclusive. Il convient de rappeler que la diversification de l'économie congolaise constitue un passage obligé.

L'enquête que nous avons réalisée auprès d'un échantillon de 73 personnes relève quelques enseignements utiles dans le cadre de l'implémentation de l'économie sociale de marché.

- Les objectifs majeurs de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC concernent dans un premier temps la juste répartition des revenus et du patrimoine, ensuite le maintien d'une croissance soutenue et enfin, l'accroissement des échanges commerciaux et l'amélioration des relations économiques internationales ;
- Les principaux moteurs de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC demeurent essentiellement le maintien d'un système monétaire stable favorisant la maîtrise des prix sur le marché. De même, la promotion de l'entrepreneuriat et du secteur privé reste un pilier des piliers non négligeables de cette stratégie afin de favoriser la création d'un nombre élevé d'emploi ;
- L'engagement de la RDC dans le cadre de l'économie sociale de marché s'inscrit dans la reconfiguration du rôle de l'Etat ;
- Cet engagement de l'Etat se manifeste essentiellement dans la protection des mécanismes du marché et dans la redistribution des revenus et sécurité sociale ;
- En ce qui concerne les conditions de la bonne marche de l'économie de marché, il convient de mentionner les mécanismes d'amélioration des systèmes économique et politique ainsi que du capital humain ;
- Les contraintes qui pèsent sur le capital humain en RDC concernent essentiellement la Corruption, la défaillance du système éducatif, le Non-respect de la loi, le manque de leadership et la contreperformance de la formation professionnelle ;
- Parmi les contraintes qui affectent le système politique en RDC, il convient de citer en priorité les facteurs suivants : le manque de libertés politiques, la partialité de la justice, et le tribalisme. De même, la concentration des pouvoirs constitue dans une certaine mesure un fléau qui perturbe la dynamique politique ;
- En ce qui concerne les contraintes qui pèsent sur le système économique en RDC, il convient de citer en premier lieu les problèmes récurrents liés à l'instabilité des prix. Ensuite, le manque de libertés économiques, l'absence de liberté sur les marchés et l'inexistence de

la concurrence constituent également des tares de l'économie congolaise. Enfin, en dernier ressort la défaillance du secteur privé constitue un frein à l'essor économique.

- Les limites de la gestion macroéconomique de l'Etat congolais restent perceptibles à travers les points suivants :
 1. Manque des infrastructures ;
 2. Manque d'un climat d'incitation et de sécurité ;
 3. Subsidiarité (Etat intervenant seulement en cas de défaillance du secteur privé) ;
 4. Principe de conformité au marché (Non-intervention de l'Etat sur le marché) ;
- Les faiblesses de l'économie congolaise peuvent être cernées à travers les points suivants :
 1. Instabilité monétaire ;
 2. Economie extravertie ;
 3. Mégestion ;
 4. Dollarisation ;
 5. Prédominance du secteur informel et des activités parallèles ;
 6. Spécialisation primaire.
- Les limites du système social congolais :
 1. Prolifération du chômage ;
 2. Pénurie d'emplois décents ;
 3. Effondrement ou quasi inexistance de la sécurité sociale ;
 4. Dualisme social.

Au-delà des faits évoqués plus haut, il convient de dégager des perspectives d'avenir dans le cadre du renversement de tendance attendu.

Les perspectives d'avenir passent par les points suivants :

- Orienter la production vers le marché interne ;
- Réhabiliter et construire des infrastructures notamment dans le domaine sanitaire (hôpitaux) ;
- Améliorer les canaux de recherche ;
- Limiter l'impact du secteur informel ;
- Développer l'entrepreneuriat local.

Conclusion

L'adoption de l'économie sociale de marché nécessite l'implémentation des réformes économiques, sociales et politiques. Dans ce contexte, le rôle de l'Etat demeure primordial pour mettre en pratique de manière efficace et efficiente les principes de base de l'économie sociale de marché.

Sur le plan économique, l'adoption du libéralisme et des règles du marché est censée promouvoir l'initiative privée en favorisant le maintien d'une croissance soutenue au niveau national. La diversification de l'économie congolaise doit se faire dans le cadre d'une politique proactive favorisant l'exploitation des ressources considérables que l'on peut tirer du secteur agricole. Force est de reconnaître que la valorisation de l'agriculture constitue une priorité majeure et l'exploitation rationnelle des ressources minières demeure également un passage obligé. Comme plus de 70 % de la population vit dans les zones rurales, il ne faut pas se priver d'une main d'œuvre aussi abondante. La RDC peut devenir à long terme un Pays à Revenu intermédiaire (PRI) si ses énormes potentialités sont exploitées de manière rationnelle. Il est opportun de cibler les secteurs porteurs en favorisant également la promotion de l'industrie. En effet, le renforcement du secteur secondaire s'impose pour réduire la dépendance de l'économie nationale par rapport aux exportations des produits finis.

Sur le plan politique, l'instauration des valeurs démocratiques est de nature à favoriser l'éclosion des libertés individuelles en assurant la cohésion sociale. Il est opportun de mentionner que la relance des activités économiques en RD Congo reste conditionnée également au maintien de deux facteurs majeurs, à savoir l'accalmie politique et la stabilité sécuritaire. Le maintien d'un certain compromis politique semble nécessaire pour contenir dans des limites raisonnables les revendications et les protestations des individus. Par ailleurs, les rébellions récurrentes, sévissant essentiellement à l'Est de la RDC, constituent des vecteurs primordiaux dans l'amplification des tensions sociopolitiques et dans la dégradation des conditions économiques au niveau local et à l'échelle nationale. Les bruits de bottes générés

récemment par les forces du M23 avec l'appui direct ou indirect du Rwanda se situent dans cette logique.

Sur le plan social, il convient de procéder à une redistribution des richesses nationales de manière équitable afin d'éviter les effets néfastes de la bipolarisation sociale. L'inexistence d'un système de protection sociale approprié dans la plupart des pays en développement en général, et en RDC en particulier, favorise le maintien des circuits d'assurance mutuelle et informelle. La prolifération des activités parallèles de survie s'accroît dès lors dans un univers où la précarité devient la règle. En RDC, l'élaboration d'une grille cohérente de salaires favorisant une répartition égalitaire du patrimoine national doit être la pierre angulaire de la politique gouvernementale. La réalisation de cet objectif passe également par le maintien d'un dispositif social judicieux disposant d'un système de sécurité sociale équitable.

L'implémentation de l'économie sociale de marché suppose dans une certaine mesure le renforcement des capacités de l'État pour assainir l'environnement macroéconomique et favoriser l'essor du secteur privé dans le cadre d'un processus de développement économique endogène. En effet, la promotion de l'investissement reste une priorité essentielle, même si la consommation et la demande globale ne doivent pas être négligées. Il convient d'assurer la mise en place d'une stratégie globale visant à pérenniser le maintien d'une croissance durable et résiliente à long terme tout en maintenant l'équité sociale.

La réussite de l'économie sociale de marché suppose également que l'État puisse exercer dans des conditions de transparence son rôle de catalyseur afin de favoriser l'efficacité productive et le maintien des prix compétitifs sur le marché des biens de première nécessité. Cette équation est loin d'être acquise dans la plupart des pays en développement. En outre, le choix de gestionnaires intègres constitue également une question cruciale afin d'éviter les risques de dérive observés dans la plupart des cas.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement (BAD) 2022. Rapport annuel 2021, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 26 mai.
- Banque Africaine de Développement (BAD) 2020. Perspectives économiques en Afrique, www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/aeo_2020_fr_perspectives_economiques_en_afrique.pdf (afdb.org), Consulté le 28/03/2022 à 18h06
- Banque Centrale du Congo (BCC) 2020. Rapport sur la politique monétaire en 2020, BCC, Direction Générale de la Politique Monétaire et des Operations Bancaires, N° 021 - Février 2020.
- Banque Centrale du Congo (BCC) 2019-2021. Rapports annuels.
- Banque mondiale 2021. Rapport annuel de la Banque mondiale 2021, Washington, DC.
- Banque mondiale 2018. Rapport annuel de la Banque mondiale 2018, Washington, DC.
- Bergek, A., Norrman, C. 2008. "Incubator best practice: A framework", *Technovation*, 28 (1-2), 20-28.
- Boudarbat, B. et L., Ndjaba. 2018. « La transition des études au marché du travail chez les jeunes de l'Afrique francophone », dans *La Francophonie économique 1. Situation économique en Afrique francophone : enjeux et perspectives* sous la direction de Brahim Boudarbat, Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal : 48-88.
- Bureau International du Travail (BIT). 2017. Situation et défis de l'emploi des jeunes en République démocratique du Congo (RDC).
- Bureau International du Travail (BIT/PECTA). 1986. *Réflexions pour une Politique de l'Emploi au Zaïre*, Addis-Abeba, Organisation Internationale du Travail.
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA). 2017. Rapport économique sur l'Afrique, Commission Economique pour l'Afrique, Nations Unies.

- Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-2). 2011-2015. Ministère du Plan. République Démocratique du Congo.
- De Hertz T et Kasongo Munongo E. 2012, « La gratuité de l'enseignement primaire en RDC : attentes et revers de la médaille », *Conjonctures économiques*.
- Doing Business 2011. 2010. *Congo Dem. Rep. Making a difference for entrepreneurs*, Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque mondiale.
- Herderschee, J., D. Mukoko et M. Tshimenga. 2012. *Résilience d'un géant Africain*, Médiaspaul, Kinshasa.
- Fonds Monétaire International (2018), "Regional Spillovers in Sub-Saharan Africa." *IMF Spillover*, Note 18/01, Washington, DC.
- Kankwanda, G., Makabu, T., Nilsson, B., Roubaud, F., Torelli, C. et J. M., Wachsberger. 2014. Le marché du travail en République Démocratique du Congo en 2012 : Principaux résultats de la Phase 1 de l'Enquête 1-2-3, Document de Travail, DT/2014-23, Document de travail UMR DIAL.
- Maotela Kabinda J, Mulopo Mitashi P et Mukalenge Chenge F. 2019. « Analyse des modalités de financement des soins de santé en République démocratique du Congo : une revue systématique », *Annales Africaines de Médecine*, vol. 12, n° 2, Mars.
- Manzambi Kuwekita J, Gosset C, Guillaume M, Nsita Zava-Nsita B, Tshefu Pongo G, Eloko Eya Matangelo G et al. 2013. « Micro-crédit, Augmentation du pouvoir d'achat et Amélioration des conditions de vie des populations précaires en milieu urbain africain : Résultats d'une expérience menée dans la zone de santé de Bandalungwa à Kinshasa, Congo », *Psychologie et Société Nouvelle* 2013 ; **XII**: 3-14.
- Organisation Internationale pour les Migrations, Stratégie de promotion de l'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes en RDC 2014-2017, Kinshasa, RDC.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). 2017. Rapport national sur le développement humain 2016, Kinshasa.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) *UNDP-CG-Rapport de Vulnérabilité 2012 (1).pdf* Etude sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives de diversification.

- République Démocratique du Congo. 2008. *Plan d'action national pour l'emploi des jeunes*, Octobre.
- Sumata C., NSumbu J. et Kisoni E. 2022, "Dédollarisation financière en République Démocratique du Congo", *Afrique et Développement*, Nouvelle série, no 2, Presses de l'Université Catholique du Congo, Janvier-Décembre.
- Sumata C. 2021, «Dynamique de la guerre et exploitation des richesses naturelles dans la région des Grands Lacs : enjeux économiques en rapport avec l'intégration sous-régionale», in Mubiayi Mamba A. & Musila Cyril : *Emergence d'un pôle stratégique régional d'excellence sur la sécurité et la défense*, Le Editions du CHESD, Kinshasa, 2021.
- Sumata C. 2021, «A framework for understanding migration from Sub-Saharan Africa: transnational and global perspectives», in Jeffrey H. Cohen & Ibrahim Sirkeci: *Handbook of Culture and Migration*, Edward Elgar Publishing, Janvier 2021.
- Sumata C. 2016, «Emploi de jeunes et dynamique de l'entrepreneuriat en RD. Congo : Une évaluation des mécanismes d'auto-emploi», *DROFE no.7* (Documents de Recherche de l'Observatoire de la Francophonie Economique), Numéro 7, Université de Montréal, Avril 2020. <https://ofe.umontreal.ca/accueil>.
- Sumata C. et Cohen Jeffrey H. 2018, "The Congolese diaspora and the politics of remittances", *Remittances Review*, Volume 3, Numéro 2, 2018.
- Sumata C. et Zumbu D. 2018, "Capital humain et dynamique économique en RDC : Modèle multiéquationnel", *Revue Congolaise d'Economie et de Gestion*, Numéro 12, Octobre 2018.
- Sumata C. et Zumbu D. 2016, "Analyse des déterminants des échanges commerciaux intra UEMOA par l'approche gravitationnelle", *Revue Congolaise d'Economie et de Gestion*, Numéro 12, Octobre 2018.
- Sumata C. (2016), "The informal sector and the internal migration process in developing countries. An examination of the Todaro paradox", *African Journal of Frontiers of Economics and Mathematics*, **Septembre**.
- Sumata C. 2016, « La contribution de la diaspora à l'émergence de la RD Congo : La promotion de l'investissement dans le secteur privé », *Dounia*, No 8, Juillet.

- Sumata C. 2014. *La gestion macroéconomique de la République Démocratique du Congo durant et après la transition démocratique*, MRAC-L'Harmattan, Tervuren-Paris, Cahiers africains no 85.
- Sumata C. 2001. *L'Economie Parallèle de la RDC: Taux de Change et Dynamique de l'Hyperinflation au Congo*, L'Harmattan, Paris.
- Sumata C. 2004/2005. «Les enjeux de l'immigration et de l'entrepreneuriat : les transferts de fonds peuvent-ils financer l'entrepreneuriat ?», *Revue Congolaise de Gestion*, No 9-10, Juillet-Décembre, 2004-2005.
- Sumata C. 1993. «Les spécificités de l'entreprise informelle zaïroise et son mode de financement», *Année Africaine* 1992-1993, CEAN/CRE-PAO/Pédone, Bordeaux, 1993.

Annexes

I) Questionnaire sur les pratiques de l'économie sociale en RDC

	ORDRE DE QUESTIONS	REPONSES		
1	Prénom			
2	Nom			
3	Tranche d'âge	18 – 25 ans	26– 40 ans	plus de 40 ans
4	Occupation /Qualité	- Etudiant : - Chercheur : - Opérateur économique : - Professionnel : - Enseignant :		
5	Degré d'études	- Secondaire : - Graduat : - Licence : - Master/DEA/PhD :		
6	Stages			
7	Cursus universitaire	- Management - Finances - Economie - Commercial - Autres :		
8	Avez-vous des connaissances sur les pratiques et la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC ? OUI / NON	- Oui : - Non :		
9	Si oui, quel est son état d'avancement ?	- Très avancé : - Stationnaire : - Moins avancé :		

10	Pourriez-vous indiquer les objectifs majeurs de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC ?	- Croissance économique soutenue - Essor de la concurrence et des initiatives privées - Juste répartition des revenus et du patrimoine - Amélioration des relations économiques internationales : - Accroissement des échanges commerciaux - Politique environnementale efficace - Autres :
11	Quels sont les principaux moteurs de la mise en œuvre de l'économie sociale de marché en RDC ?	- Promotion de l'entrepreneuriat et du secteur privé : - Valoriser le rôle de l'Etat : - Maintenir un système monétaire stable et garantir la stabilité des prix - Créer un nombre élevé d'emploi - Promotion des exportations - Autres :
12	L'engagement de la RDC dans le cadre de l'économie sociale de marché 'inscrit-il dans la reconfiguration du rôle de l'Etat ? OUI / NON	- Oui : - Non :
13	Cet engagement de l'Etat se manifeste dans les options suivantes :	- Protection des mécanismes du marché : - Redistribution des revenus et sécurité sociale : - Autres : -
14	Quelles sont les conditions de la bonne marche de l'économie de marché ?	- Amélioration du capital humain : - Amélioration du système politique : - Amélioration du système économique : - Autres : -

15	Quelles sont les contraintes qui pèsent sur le capital humain en RDC ?	- Défaillance du système éducatif : - Contreperformance de la formation professionnelle : - Corruption : - Manque de leadership : - Non-respect de la loi : - Autres :
16	Quelles sont les contraintes qui pèsent sur le système politique en RDC ?	- Manque de libertés politiques : - Partialité de la justice : - Concentration des pouvoirs : - Tribalisme : - Manque de culture démocratique : - Autres :
17	Quelles sont les contraintes qui pèsent sur le système économique en RDC ?	- Absence de liberté sur les marchés : - Instabilité des prix : - Inexistence de la concurrence : - Manque de libertés économiques : - Défaillance du secteur privé : - Autres :
18	Quelles sont les limites de la gestion macroéconomique de l'Etat congolais dans ce cadre ?	- Manque d'un climat d'incitation et de sécurité : - Manque des infrastructures : - Subsidiarité (Etat intervenant seulement en cas de défaillance du secteur privé) : - Principe de conformité au marché (Non-intervention de l'Etat sur le marché) : - Autres :
19	Quelles sont les faiblesses de l'économie congolaise ?	- Economie extravertie : - Prédominance du secteur informel et des activités parallèles : - Instabilité monétaire : - Dollarisation : - Mégestion : - Spécialisation primaire : - Autres :

20	Quelles sont les faiblesses du système social congolais ?	- Dualisme social : - Effondrement ou quasi inexistence de la sécurité sociale : - Prolifération du chômage : - Pénurie d'emplois décents : - Autres :
----	---	--

II) Quelques articles de la Constitution de la RDC

Article 50

L'Etat protège les droits et les intérêts légitimes des Congolais qui se trouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Sous réserve de la réciprocité, tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national bénéficie des mêmes droits et libertés que le Congolais, excepté les droits politiques. Il bénéficie de la protection accordée aux personnes et à leurs biens dans les conditions déterminées par les traités et les lois. Il est tenu de se conformer aux lois et règlements de la République.

Article 53

Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations.

Article 58

Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement.

Article 59

Tous les Congolais ont le droit de jouir du patrimoine commun de l'humanité. L'Etat a le devoir d'en faciliter la jouissance.

